L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 7 FEVRIER 1861.

G. F. WEISSE, E. DUVERGER, N. DUFOUR, S. MARRY } EDITEURS-PROPRIETAIRES

Nouvelle-Orléans,
JEUDI MATIN, 7 FEVRIER.

Voir la seconde page, pour :
Le Feuilleton.
Le Bulletin Commercial,
Le Marché aux Bestiaux,
Le Mouvement du Port,
Le Départ des Steamers et Bateaux.

Vente à l'encan de ce jour.

Par B. Turpin, sur la Levée, au pied de la rue Dumaine—Vin, huile, marrons, &c.

Par E. Roger & Co, à 10 heures, dans leur salles d'encan, rue Vieille-Levée, Nos 45 et 47—Bottes, souliers, brodequins, chemises, habillements, sans réserve.

Par le Shérif, au débarcadère du ferry du 4me District, au pied de la rue Jackson, à midi,—le "Dan Rice Great Show."

La Nouvelle-Orléans,

Ses ressources et son avenir.

Il n'est pas de communauté si solidement établie qui ne puisse être momentanément ébranlée dans ces grandes crises financières que toute la sagesse humaine semble impuissante à prévenir. Nous ne pouvons pas dire que la Nouvelle-Orléans ait toujours été exempte de ces paniques irréfléchies qui occasionnent de graves perturbations dans les affaires et produisent quelques ruines particulières. Mais ce doit être un juste sujet d'orgueil pour notre place d'avoir toujours pu supporter mieux qu'aucune autre grande ville américaine ces coups imprévus du sort, d'avoir vu le crédit et la confiance après des oscillations de courte durée se raffermir avec plus de promptitude que partout ailleurs. Cet avantage, que l'expérience de 1857 et celle de 1860 rendent incontestable, est dû à deux causes principales : les conditions fondamentales du commerce de la Nouvelle-Orléans et la solidité de ses institutions de crédit.

La Nouvelle-Orléans est ce qu'on appelle un marché dans le sens primitif du terme, c'est-à-dire que c'est une place où les producteurs envoient directement les produits de l'agriculture pour y être expédiés aux places de consommation. Les transactions qui s'opèrent sur ces produits sont des transactions sérieuses, car la spéculation n'entre que pour une part fort insignifiante dans les achats de coton qui se font pour le compte des maisons de Liverpool et du Havre, ou les achats de sucre effectués par les négociants des grandes villes de l'ouest. Le sucre ne s'emmagasine même pas et le coton ne fait que passer de la levée aux presses où il subit une opération nécessaire et de là aux navires sur lesquels on l'expédie. Les fluctuations dans les cours de ces produits ne devraient donc dépendre que de la demande, et comme il s'agit d'articles d'une consommation pour ainsi dire forcée, la demande ne peut s'arrêter complètement ainsi que cela a lieu pour les objets de luxe, et la diminution ne peut jamais être que légère.

La baisse subite qu'ont éprouvée les cotons il y a deux mois et qui a duré quelques semaines n'aurait eu aucune raison d'être si la Nouvelle-Orléans n'eût été tributaire de la ville de New-York pour ses opérations de change, car elle se trouvait, par une étrange contradiction, correspondre à une hausse sur les marchés qu'approvisionnent les manufactures. Notre place n'a donc fait que subir le contre coup d'un ébranlement du crédit à New York, ville de spéculations, sujette à des mouvements de bascule perpétuels. Il a suffi pour faire remonter les cotons à leur cours normal de quelques envois d'espèces qui ont replacé les opérations de change dans les conditions d'équilibre avec les taux corrélatifs d'Amérique et d'Europe.

Lorsqu'au lieu d'importer directement nos marchandises européennes par la voie du Nord nous les ferons venir directement des ports anglais, français ou allemands, l'inconvénient que nous venons de signaler n'existera plus et l'échange étant direct, les opérations de change le seront aussi. L'avantage sera même de notre coté, car nous serons toujours à même de réduire nos importations en ce qui concerne les objets de luxe, tandis que nous ne manquerons jamais le placement de nos cotons, de nos sucres et de nos tabacs à des prix suffisamment rémunérateurs. Quelques chiffres indiqueront sur quelles bases solides repose la prospérité de la Nouvelle-Orléans.

On peut se former une idée générale de l'importance de son commerce par le nombre des navires et des bateaux à vapeur qui entrent dans le port dans une seule année. Dans la saison commerciale 1859-60 il est entré de la mer 315 steamers, 1,282 trois-mâts, barques ou bricks et 321 goëlettes, en tout près de 2,000 batiments, ayant un tonnage total de 1,212,029 tonneaux pour la navigation maritime ; par le fleuve il est arrivé 3,566 bateaux à vapeur, de ces bateaux dont on n'a pas la moindre idée en Europe et dont quelques uns égalent en tonnage les plus forts navires.

Ces chiffres, comparés à ceux des années précédentes, indiquent les développements qu'ont pris les ressources commerciales de la Nouvelle-Orléans, car en 1850 le tonnage total des batiments entrés dans le port n'était que de 768,025 au lieu de 1,212,029 tonneaux. Les réceptions de produits de l'intérieur se sont élevées pour l'année dernière à $185,211,254, le coton entrant dans cette évaluation pour une valeur de $109,389,228. Sur ces produits il en a été exporté à l'étranger seulement pour une valeur totale de $107,788,295. Le surplus a été soit employé à la consommation locale et des environs, soit expédié dans différentes villes des Etats Unis. La valeur du coton qui, en 1850, n'était que de $41,885,156, s'est accrue dans une proportion continue jusqu'à plus de 109 millions de dollars (plus de 550 millions de francs).

L'exportation du coton l'année dernière comprend 2,214,966 balles, réparties comme suit : Etats-Unis, 207,290 ; Grande Bretagne, 1,427,779 ; France, 312,292 ; autres pays du nord de l'Europe, 135,560 ; du sud de l'Europe, 131,315.

Maintenant il est facile de comprendre ce que nous disions plus haut à propos du change. Si au regard du chiffre des exportations à l'étranger qui dépasse 108 millions, nous mettons celui des importations de l'étranger, dont le total est de $22,920,819, composés de $15,196,518 de marchandises soumises aux droits de douane, de $5,437,875 de marchandises libres et de $2,286,456 en espèces ou métaux précieux, il reste une balance à notre profit de 86 millions de dollars. Cette balance nous est payée pour la plus grande partie en marchandises européennes que nous recevons, de seconde main, de New York, Boston et Philadelphie. Mais au lieu de recevoir la valeur réelle qui nous est due, nous subissons une perte par les doubles frets, et doubles commissions qui grèvent les marchandises. Et en envoyant au Nord en paiement de ces 80 millions nos traites tirées sur l'Europe pour notre coton, le Nord prélève encore sur nous une commission de change.

A ces pertes, qui représentent quelques millions de dollars, il faut ajouter l'inconvénient de dépendre d'un marché financier où l'agiotage poussé aux dernières limites provoque des crises qui se font ressentir cruellement chez nous. N'est il donc pas évident que la Nouvelle-Orléans aura grandement à gagner à la suppression de cet intermédiaire inutile, et que la séparation loin d'être de nature à diminuer le crédit de notre place en Europe, ne peut que l'affermir et l'étendre. Car, en échange de ce que nous recevrons, nous donnerons des valeurs représentées par des produits dont l'écoulement est certain, et dans cet échange direct entre les pays d'Europe et le notre chacun trouvera son avantage.

Nous ferons remarquer, par parenthèse, que sur les quinze millions de marchandises sujettes aux droits, entrées l'année dernière, il a été perçu $2,620,665. Le commerce direct quadruplerait ce chiffre, et il entrerait alors plus de dix millions dans la caisse de la douane de la Nouvelle Orléans. En diminuant les droits de moitié on serait encore assuré d'un revenu de cinq à six millions de dollars par an.

Terminons ces indications en disant que nos banques sont établies sur un système qui paraît à l'épreuve des plus fortes crises monétaires. Le capital des onze banques de la Nouvelle-Orléans est de $18,087,300 et les dividendes qu'elles ont payé, pour l'année finissant au 31 août 1860, se sont élevés à $1,991,180 c'est à dire à plus de dix pour cent en moyenne. En ce moment, nos banques sont dans une situation que nous pouvons considérer comme trop fortifiée. En effet le total des espèces en caisse, qui de septembre 1859 à mai 1860 avait été dans les environs de douze millions, et en juin, juillet et août de dix millions, se trouve être en ce moment de seize millions et demi.

Le bilan de samedi dernier, 2 février 1861, constate en effet, que pour faire face à leurs billets en circulation montant à $7,360,930 et aux dépôts s'élevant à $19,331,346, les banques ont, outre un encaisse en espèces de seize millions et demi, un portefeuille de valeurs à courte échéance (90 jours) de $15,896,556. Elles ont de plus pour huit millions et demi de change.

Avec de pareilles bases, il sera facile de fonder de nouvelles entreprises et d'établir entre notre place et les grands marchés européens de relations financières qui nous affranchiront du vasselage que nous avons trop longtemps subi. Aussi notre conviction est elle qu'aussitôt que les craintes d'une guerre avec le Nord se seront effacées, les effets de la crise passagère, qui affectent encore notre commerce de détail, se dissiperont et que les affaires prendront un nouvel essor et un développement, dont la proportion dépassera l'accroissement déjà si remarquable que nous avons signalé dans les dix dernières années. A une saison perdue succéderont plusieurs années de prospérité qui répareront amplement les pertes éprouvées. Cette conviction se fonde sur ce que déjà notre principale source de richesse, le coton, s'écoule rapidement aux prix de l'année dernière et nous rapportera cette année la même somme respectable de cent et quelques millions, car déjà les exportations atteignent douze cent mille balles, et sur ce que la propriété foncière, ce baromètre du crédit public, n'a pas subi la moindre dépréciation depuis le commencement de la crise politique.

Convention de la Louisiane

SEANCE DU 6 FEVRIER 1861.

La séance est ouverte à onze heures. L'Hon. Alex. Mouton occupe le fauteuil. Quatre-vingt-seize délégués sont présents.

M. Moore (de St-Martin) présente une résolution qui exige que toute ordonnance adoptée porte le titre suivant : "Nous, le peuple de la Louisiane, ordonnons que, &c."—Soumise au comité judiciaire.

M. Dorsey demande que l'article 123 de la Constitution soit modifié de manière à imposer une taxe de cinq pour cent de plus que la taxe uniforme sur les propriétés appartenant aux personnes venant à l'étranger.—La résolution est soumise au comité de la Constitution.

M. Rozier présente une ordonnance qui place l'Université de la Louisiane sous la protection de la Législature et vote une somme de cent mille piastres pour l'encouragement des arts et des sciences, l'achat d'une bibliothèque, &c.—Cette Ordonnance est déposée sur le bureau.

M. Dorsey présente une résolution qui déclare que les délégués ne pourront pas réclamer les frais de voyage de Baton Rouge à la Nouvelle-Orléans.—Déposée sur le bureau jusqu'à nouvel ordre.

M. Herron propose que le Président soit autorisé à nommer des commissaires auprès de tous les Etats du Sud qui ne se sont pas encore séparés de l'Union. Ces commissaires devront démontrer la nécessité d'une scission immédiate.—La résolution est déposée sur le bureau par un vote de 58 contre 47—MM. Briscoe, Burton, Bush, Cook, Connelly, Conner (de Concordia), Conner (de St-Tammany), Davidson (de Livingston), Davidson (de Sabine), Dorsey, Elam, Fugua, Gladden, Garrett, Graves, Gill, Girard, Herron, Hodge, Le Blanc, Manning, Marrow, Marks (de Caddo) Martin, Meredith, Miles, Miller, McCloskey, Patterson, Pierson (des Natchitoches) Pierson (de Winn) Pike, Polk, Pope, Richardson, Roman, Rozier, Slawson, Smart, Swayze, Scott (de Claiborne) Scott (d'Est Feliciana) Taylor (de St Charles) Taylor (de St Landry) Texada, Eucker, Todd, Williams (d'Est Baton Rouge) et Williams (de Ste Helène) votent dans la négative.

M. Lewis (de Claiborne) présente une résolution qui déclare que la Louisiane ne pourra pas imposer de restrictions aux citoyens de la Louisiane en tant qu'il s'agit de la vente de leurs produits agricoles.—Soumise au comité de Commerce.

M. Polk (de Morehouse) présente une résolution qui déclare que la Convention est opposée à tous changements de la Constitution autres que ceux qui ont été soumis par le comité et adoptés.—Déposée sur le bureau, à la demande de M. Chas Bienvenu.

—L'ordre du jour appelle la résolution présentée samedi dernier par M. Miles. La voici :

RESOLUTIONS.

Resolu qu'en élisant John Perkins, Alexandre Declouet, Charles M. Conrad, Duncan F. Kenner, Edward Sparrow et Henry Marshall délégués à la Convention de Montgomery, la Convention n'a eu l'intention de les revetir du pouvoir d'aider à la formation d'un gouvernement provisoire sur la base de la Constitution des Etats-Unis et, aussitôt après, de designer et proposer un lieu et une Constitution pour un gouvernement provisoire.

Resolu que les délégués ne sont pas autorisés à agir comme sénateurs ou membres du Congrès sans le gouvernement provisoire ou permanent créé par eux ou à se constituer d'une manière quelconque partie de l'autorité législative sous le dit gouvernement provisoire.

M. Miles dit qu'il désire prévenir toute interprétation fâcheuse ; aussi a t il cru devoir expliquer clairement son but. Les six délégués élus par la Convention sont des hommes dans les capacités et la prudence desquels il a une confiance pleine et entière, mais il n'en est pas moins vrai que nous sommes au milieu d'une révolution qui exige de notre part des précautions extraordinaires, car nos destinées et celles de nos enfants sont en jeu. M. Miles ajoute qu'il n'a pas eu l'intention de critiquer ce qui a été fait ou de donner des instructions aux délégués de Montgomery, mais de revendiquer un principe qu'il croit vital.

M. Manning combat l'Ordonnance de M. Miles ; celle que la Convention a adoptée répond aux exigences du moment. Les membres, en votant pour M. Declouet et ses collègues, n'ont pas entendu les revetir des pouvoirs qu'exercent les sénateurs et les représentants au Congrès. Cependant si les délégués à Montgomery, dans le cours des délibérations, exercent des pouvoirs législatifs, ce ne pourra pas être que la Convention l'aura décrété.—Personne n'aurait cru, il y a une semaine, que nous en viendrions aujourd'hui à expliquer l'Ordonnance d'une manière à donner à entendre que nous craignons que nos délégués n'outrepassent leurs pouvoirs.—M. Manning propose un substitut qui déclare que les délégués ne pourront pas outrepasser les instructions si clairement définies dans l'Ordonnance en vertu de laquelle ils ont été élus.

M. Elam (de De Soto) demande si la Convention de Montgomery, après la formation d'un gouvernement provisoire, ne se verra pas dans la nécessité d'exercer des pouvoirs législatifs. L'Ordonnance de M. Miles aurait pour effet de mettre nos délégués dans l'impossibilité de se joindre à leurs collègues et exprimerait en outre un manque de confiance de notre part en ceux qui nous représentent.

M. Davidson (de Sabine) partage l'opinion de M. Miles. Il importe que les délégués sachent que la Convention ne les a pas autorisés à exercer des pouvoirs législatifs.

M. Marks (de Caddo) dit qu'il est évident que certains membres de la Convention interprètent d'une manière différente l'Ordonnance en vertu de laquelle les délégués ont été élus.—Il présente un substitut qui enjoint au gouverneur de lancer une proclamation fixant au 2 mars prochain l'élection de délégués au Congrès du Sud. La Législature devra élire des sénateurs le 18 février prochain.

M. Hodge (de Caddo) croit que la Convention ne devrait pas hésiter à exprimer clairement son opinion relativement aux pouvoirs que pourront exercer les délégués de la Louisiane à Montgomery. Ces derniers ne sauraient considérer comme une preuve de manque de confiance les instructions qu'on leur donnera. Le Mississippi et la Caroline du Sud ont autorisé leur délégués à agir comme sénateurs et représentants. Ne faut il pas que les notres sachent s'il leur est permis d'en faire autant ? M. Hodge est d'avis que l'Ordonnance en vertu desquelles nos délégués ont été choisis autorise ceux ci à exercer des pouvoirs législatifs, et la nécessité de ne pas laisser exister de doute sur cette question.

M. Dupré pense qu'après avoir donné aux délégués une partie des pouvoirs dont la Convention était revetue, celle-ci ne peut pas leur dicter ce qu'ils devront faire. Quels que soient les pouvoirs qu'ils exerceront, nous ne devons pas nous en inquieter pourvu qu'ils atteignent le but dans lequel ils ont été envoyés à Montgomery et établissent un gouvernement républicain. Les débats de la Convention, ajoute M. Dupré, produiront un mauvais effet à Montgomery.

M. Semmes avoue qu'en votant pour l'Ordonnance il n'avait pas une idée exacte des pouvoirs accordés aux délégués. Il croit que ces derniers ne doivent être limités, dans l'exercice de leurs fonctions, que par les nécessités du moment. Il faut qu'ils exercent des pouvoirs législatifs pour créer, avant le 4 mars un gouvernement qui nous fasse reconnaître et respecter par le monde. La Convention ne saurait limiter l'autorisation des délégués, car il lui est impossible de prévoir ce que l'avenir leur réserve.

M. Marks retire son substitut.

M. Hodge présente une résolution qui autorise les délégués de la Louisiane à agir comme sénateurs et représentants.

Le substitut est déposé sur le bureau.

M. Lewis (de Claiborne) dit que le comité dont il était membre n'avait pas l'intention, en présentant l'Ordonnance, de revêtir les délégués de pouvoirs législatifs, mais seulement des pouvoirs nécessaires pour la formation d'un gouvernement provisoire.

M. Caunon (des Avoyelles) n'est pas étonné qu'il y ait des différences d'opinion dans une Convention composée d'hommes dont les capacités pourraient être classées sous la dénomination de *low ordinary à middling fair*. (Hilarité générale.)

La résolution de M. Miles et les substituts sont déposés sur le bureau par un vote de 85 contre 26.—MM. Adams, Barrow, Davidson [de Sabine], Elgee, Graves, Herron, Hodge, Hodges, Kennedy, Lewis [de Bienville], Lewis [de Claiborne], Marks [de Caddo], Miles, Michel, McCloskey, McFarland, McNealy, Pike, Polk, Pope, Stewart, Texada, Towles, Williams [d'Est Baton Rouge], et Williams [de Ste Helène], votent dans la négative.

—Le rapport du comité chargé de s'occuper de la question de naturalisation est appelé. Le voici :

ORDONNANCE RELATIVEMENT A LA NATURALISATION.

Nous, le peuple de la Louisiane, assemblés en Convention, déclarons et ordonnons que toutes les personnes libres, blanches, comprises dans la classification suivante seront considérées et déclarées citoyens de la Louisiane, savoir :

1o—Toutes les personnes qui, lors de l'adoption de l'Ordonnance de séparation, c'est-à-dire le 26 janvier 1861, étaient citoyens de cet Etat par naissance, résidence, naturalisation ou autrement.

2o—Les femmes nées à l'étranger, mariées actuellement, qui pourraient plus tard se marier à des citoyens de cet Etat, qui ont acquis ou acquerront un domicile dans l'Etat.

3o—Toutes les personnes nées ou qui pourraient plus tard naître hors des limites et de la juridiction de cet Etat et dont les pères étaient ou seront, à l'époque de leur naissance ou de leur conception, citoyens de cet Etat—*pourvu*, cependant, que les droits de citoyen ne descendent pas aux personnes dont les pères n'ont jamais habité l'Etat.

4o—Les personnes étrangères qui, lors de la séparation, déclareront leur intention de devenir citoyens des Etats Unis, en vertu des lois de naturalisation des dits Etats, et qui se conformeront aux autres réquisitions des dites lois, lesquelles sont, dans ce but ou jusqu'à ce point, adoptées comme lois de la Louisiane, excepté que le serment à prendre sera un serment de fidélité à la Louisiane.

5o—Les enfants des personnes spécifiées dans le paragraphe précédent, lesquels demeureront dans l'Etat, auront moins de vingt-un ans lorsque leurs pères seront naturalisés, comme il est déclaré dans ledit paragraphe, et qui prendront le serment de fidélité à l'Etat, dans les soixante jours qui suivront qu'ils auront atteint leur majorité.

6o—Tous les citoyens des Etats-Unis ou tous les citoyens des Etats qui se sont séparés de l'Union, lesquels citoyens pourraient être venus résider dans cet Etat, dans les douze mois antérieurs à la séparation, et qui, dans les douze mois prendront le serment de fidélité à cet Etat.

7o—Il est de plus ordonné que le serment de fidélité peut être administré par le juge d'une des Cours de District de cet Etat et devra être inscrit dans un livre que le greffier de la cour tiendra à cet effet.

M. Rozier propose que les mots "en vertu des lois des Etats-Unis" soient insérés après ceux de "naturalisation ou autrement," de la première clause.—La modification est repoussée.

M. Elgee propose que les mots "en vertu des lois des Etats-Unis" soient insérés après le mot "naturalisation" et remplacent le mot "autrement."

Le vote sur l'amendement de M. Rozier est reconsidéré.

M. Bienvenu (de St-Bernard) propose que le mot "résidence" soit effacé et que les mots "tous les blancs de 21 ans et au-dessus, demeurant alors dans les limites de l'Etat et consentant à prendre le serment de fidélité" soient ajoutés à la clause.—L'appel nominal est demandé. L'amendement est repoussé par un vote de 73 contre 16.

Il est proposé que tous les mots après le mot "Etat" soient effacés.

Les votes sont pris sur l'amendement de M. Rozier et cet amendement est repoussé.

La Convention décide que tous les mots après le mot "Etat" seront effacés.

M. Thomasson (de Claiborne) propose que le *proviso* de la clause 3 soit effacé. La Convention s'y refuse.

M. Tappan demande que l'Ordonnance soit renvoyée au comité parce que certaines expressions qui s'y trouvent ne sont pas assez claires et que le comité a oublié d'inclure dans l'Ordonnance ceux qui habitent un Etat quelconque et désireraient devenir citoyens de la Louisiane. Le délégué de la Nlle-Orléans ajoute qu'il fait cette proposition afin que le comité puisse faire disparaître les défauts de rédaction et réparer les omissions.—La proposition est repoussée.

M. Garrett (de Ouachita) demande que les mots "ou conception" soient effacés.—La Convention décide que ces mots seront effacés.

M. Herron propose que les mots "ou qui sont arrivées aux Etats-Unis à l'âge de dix-huit mois et y ont demeuré cinq ans avant l'adoption de l'Ordonnance de séparation" soient insérés après les mots "en vertu des lois de naturalisation," (dans la clause 6)—Adopté.

M. Bienvenu propose que la 6me clause soit remplacée par la suivante : "Tous les citoyens des Etats Unis qui auraient pu venir ou sont venus dans cet Etat pour y résider, et qui prendront le serment de fidélité à l'Etat."—La proposition est rejetée.

Les mots "dans les soixante jours (dans la clause 5) sont effacés, à la demande de M. Todd (de Morehouse)

La Convention s'ajourne avant d'avoir rien décidé quant aux clauses 6 et 7 de l'Ordonnance.

Dépêches Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

CONGRES.

Montgomery, Ala., 5 fev.—Aujourd'hui, pendant la discussion sur l'adoption des réglements, M. Stephens, de la Géorgie, a dit que le réglement devait être basé sur le principe que l'assemblée constitue un Congrès d'Etats souverains et indépendants et que le vote doit avoir lieu par Etats.

Pendant la discussion sur l'adoption de résolutions relatives à la nomination d'un comité chargé de faire un rapport sur un gouvernement provisoire, la Convention s'est constituée en séance secrète.

Marché de New-York.—New-York, 6 février.—Les affaires en coton sont modérées et les prix en faveur des acheteurs. Le change en sterlings baisse encore. Les traites des banquiers sont cotées à 106.

Nouvelles importantes du Texas.

Galveston, 5 fév.—Une Ordonnance pourvoyant à la séparation du Texas de l'Union fédérale a été adoptée par la convention qui siége maintenant à Austin, le 1er courant, par 166 oui contre 7 non. Le gouverneur, les membres de la législature, les juges de la Cour Suprême et les commissaires des Etats séparatistes étaient présents, au moment de l'adoption de cette ordonnance. Le peuple sera appelé à voter le 23 courant sur cette Ordonnance, et si elle est adoptée, elle sera mise à exécution le 2 mars.

Le gouverneur Houston reconnait la convention du peuple. Il a déclaré, à une réunion qui a eu lieu hier 3, son attachement au Sud, et exprimé son désir de s'unir à une confédération des Etats du Sud. Si une telle confédération n'était pas formée, il déclare qu'il serait en faveur d'une république du Texas. Les nouvelles de la Floride, de la Georgie, de l'Alabama, du Mississippi et de la Louisiane, relatives à la sécession, ont causé une vive impression dans la partie septentrionale du Texas.

Convention de Montgomery.

Montgomery, 6 février.—Les commissaires de la Caroline du Nord ont présenté, aujourd'hui, leurs lettres de crédit. On leur a offert des siéges pendant la séance publique. Le commissaire de la Virginie est aussi en ville.

Un comité a été désigné hier pour entrer en session secrète.

On pense que le président Memminger fera probablement un rapport jeudi, sur un plan de gouvernement provisoire.

Congrès des Etats frontières.
Discours de l'Ex-Président Tyler.

Washington, 6 fév.—Pendant la session de la Conférence de paix aujourd hui, l'ex président Tyler a prononcé un discours patriotique en faveur de la conciliation.

L'hon. J. E. Bouligny, de la Louisiane, est le seul membre des Etats séparatistes qui prenne une part active aux débats.

Le Sénateur Trumbull, pour le Sénat et MM. Washburn, de l'Illinois, et Phelps pour la Chambre, ont été désignés pour dépouiller le scrutin électoral.

On continue de recevoir des preuves de la violation de correspondances privées dans le Sud.

Le gouverneur Chase, de l'Ohio, a exprimé sa satisfaction personnelle du discours de l'ex-président Tyler, et a déclaré que lui et la plupart des autres commissaires étaient ou de la Virginie des conduirait. Il a de fortes espérances que l'Union sera préservée.

Le Congrès de la paix attend l'arrivée de nouveaux commissaires.

New York, 6 février.—Des billets contrefaits de cinq piastres sur la banque d'*Amsterdam and Bull's Head* sont en circulation.

Les délégués à la dernière convention de Chicago se sont réunis à Montpelier et ont proteste contre tout plan de compromis devant le Congrès.

Washington, 6 février.—Le secrétaire de la trésorerie prend des mesures pour détruire les obstacles qui s'opposent à la perception des revenus, obstacles créés par le collecteur de la Nlle Orléans.

Il est authentiquement reconnu que les lois seront maintenues, autant que faire se pourra, sur les bases de l'Union.

Cour Martiale.

Le commandant Henry Walker sera jugé par la Cour martiale pour avoir mené le bateau de provisions à New York au lieu de Vera Cruz.

L'avocat général Black a été nommé juge de la Cour Suprême des Etats-Unis, et M. Pettit juge de District au Kansas.

Harrisonburg, 6 fév.—Le gouverneur Curtin a ordonné de tirer un salut en l'honneur du résultat de l'élection dans l'Etat de Virginie.

Washington, 6 fév.—A la chambre, hier, M. Moore du Kentucky s'est prononcé contre le droit de sécession. Il a dit qu'il serait temps de se revolter quand les républicains nous maltraitent leurs dogmes en pratique.

Richmond, 6 fév.—Un très petit nombre de délégués élus à la convention d'Etat sont soumissionnistes. Si le congrès de la paix maintenant en session à Washington ne réussit pas à faire un arrangement, la question sera sans doute soumise au peuple.

Raleigh, Caroline du Nord, 6 fév.—Le Sénat a adopté une loi générale d'attente.

Dans le Sénat, M Johnson a fait un discours dans lequel il dénonce comme traîtres les sénateurs qui se sont prononcés en faveur de la sécession et de la rebellion.

Memphis, 6 février, 9 h. P. M.—Une immense procession aux torches, des partisans de l'Union, parade dans les rues ce soir. On jouait des airs nationaux ; illumination et feux d'artifice.

Marché au coton de New-York.

New-York, 6 fév.—Transactions modérées. Les prix ont baissé de 1/4 cts en conséquence de l'abaissement du change qui est maintenant coté de 105 1/2 à 106 pour les notes des banquiers. L'approvisionnement est grand et le marché ferme lourd.

PASSAGE DE BATEAUX.—Vicksburg, 6 fév.—Le Crescent City a passé à 1, le Gladiator à 4, le Natchez à 5, le Westmoreland à 6, le J. W. Woodford à 5 et l'Arago à 9 heures P. M. ; le James Montgomery à 9, le City of Memphis à 10 heures ce matin.

THEATRE DE L'OPÉRA.—La première reprise des *Diamants de la Couronne*, un des meilleurs opéras comiques d'Auber, sera donnée ce soir. Le rôle de Catarina est confié à madame PRETI, qui l'a chanté l'année dernière avec une perfection qui défie la critique. On sait que ce rôle est parsemé de vocalises d'une difficulté extrême. Madame PRETI les surmonté avec une merveilleuse aisance, et le timbre sympathique de sa voix prête un charme infini à la musique mélodieuse d'Auber, musique toujours jeune et toujours nouvelle ; car les *Diamants de la Couronne* sont une de ces œuvres qui ne quittent jamais le répertoire. MM. Cabel, Vanlair, Debrinay, Delamarre et madame Philippe rempliront les autres principaux rôles.

La première représentation de *Rigoletto* a eu lieu hier soir devant une salle brillamment garnie et a marché avec un ensemble des plus satisfaisants. Les honneurs de la soirée ont été pour mademoiselle PATTI et M. MELCHISEDECH, qui ont été fréquemment applaudis. La scène du troisième acte entre Gilda et Rigolette a été admirablement rendue par ces deux artistes. M. Mathieu a très convenablement personnifié le rôle du duc et a eu comme chanteur et comme comédien sa part des applaudissements. Le rôle de Gilda est un nouveau succès à ajouter à ceux qu'a obtenus sur notre scène mademoiselle PATTI et nous apprenons avec plaisir qu'elle doit le chanter une seconde fois vendredi. Cette soirée sera la dernière représentation de son engagement et sera donnée à son bénéfice. Voilà plus de motifs qu'il n'en faut pour attirer la foule à l'Opéra, car chacun voudra donner à cette charmante cantatrice une preuve de sympathie et d'admiration.

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ MÉDICALE.—Nous avons reçu le numéro de janvier 1861 de cette revue. Il renferme de nouvelles discussions sur la fièvre jaune et de nombreuses observations et remarques sur les traitements de différentes maladies.

QUESTION SYRIENNE.—Tandis que le gouvernement et les journaux français soutiennent que le départ des troupes françaises de Syrie serait le signal d'épouvantables massacres, le *Morning Post* refuse d'admettre l'utilité d'une plus longue occupation. Il ne veut pas mettre en doute que les forces françaises ne se retirent à l'expiration des six mois auxquels l'occupation française a été limitée par le protocole de la convention conclue l'été dernier.

L'organe de lord Palmerston soutient que l'intervention a été cette fois parfaitement inutile, puisque la pacification du pays a été effectuée par Fuad-Pacha avec une armée de vingt-quatre mille Turcs, et que les principaux criminels ont été fusillés à Damas et ailleurs, avant que le corps expéditionnaire eût pris la moindre part aux opérations qui ont assuré le rétablissement de l'ordre. Bien plus, l'intervention militaire française aurait eu pour conséquence, d'après lui, de retarder la réconciliation des races rivales, parce que les Maronites ont toujours été, de la part des Français, l'objet d'une prédilection marquée qui les entretient dans l'illusion que, grâce à la protection de la France, ils auront un jour la gloire de réduire les Druses à l'état de servage, sinon de les exterminer ; tandis que les Druses, par les mêmes motifs, se croient contraints d'entretenir des idées de vengeance contre les Maronites. Le *Morning Post* est convaincu que les Maronites renonceront difficilement à leurs rêves de conquête sur les Druses et ceux-ci à leur soif de vengeance à l'endroit des Maronites aussi longtemps que durera l'occupation française dans le Liban.

Le différend sur la question syrienne, entre les cabinets de Paris et de Londres, tend donc à se dénouer.

CHRONIQUE LOCALE.

Les illuminations hier soir.—La proclamation du maire, engageant les citoyens d'illuminer leurs maisons hier soir, a généralement été entendue, en dépit de la délibération du conseil des aldermen. Les rues qui présentaient le plus beau coup-d'œil étaient la rue du Canal, la rue St Charles et la rue Royale, avec une foule de messieurs et de dames se promenant et admirant l'éclat de l'illumination qui était réellement magnifique. Les clubs de Boston et du Pelican dans la rue du Canal, le magasin de Kittredge dans la rue St-Charles étaient surtout remarquables par leurs splendides lumières.

Les Chasseurs à pied qui paradaient, ajoutaient à l'éclat de cette démonstration populaire en l'honneur de l'indépendance de la Louisiane, démonstration à laquelle nous n'etions pas le bonheur de prendre part. Les *Orleans Cadets*, capitaine Charles Dreux, étaient aussi sur pied, au nombre de 83. Leur apparence splendide, la précision de leurs mouvements, leur ont attiré à plusieurs reprises les applaudissements chaleureux de la foule enthousiasmée.

Bal à Algiers.—Les jeunes gens d'Algiers donneront, le jour du Mardi Gras, 12 courant, un bal dans la chambre de bal de l'Hôtel St Charles. Nous sommes portés à croire, d'après ce que nous avons ouï dire que la réunion sera magnifique.

Bataillon d'Artillerie d'Orléans.—Ce corps, qui est admirablement réorganisé hier soir, a nommé les officiers suivants :

1ère Compagnie—Capitaine, F. Gomez ; 1er lieutenant Sr., Jules C. Denis ; 1er lieutenant jr., T. A. Gomez ; second lieutenant, Ernest Ducatel.

2me Compagnie—Capitaine, B. W. Hébrard ; 1er lieutenant Sr., J. C. Morlot ; 1er lieutenant jr., Paul Queyrouse ; 2d lieutenant, J. Oscar Theard.

3me Compagnie—Capitaine, G. Stromayer ; 1er lieutenant Sr., A. A. Canon ; 1er lieutenant jr., Chs Fagot ; 2d lieutenant, L. E. Marchand.

Artilleurs Pontonniers—Capitaine, E. F. Miéton ; 1er lieutenant Sr., Théo. Moreno ; 1er lieutenant jr., Robt. Wyne ; 2d lieutenant, A. Vinet.

L'élection du chef de Bataillon aura lieu samedi soir. 227 membres ont participé aux élections d'hier soir.

Essai d'une nouvelle pompe à incendie.—On a essayé hier, dans la rue du Canal, une nouvelle pompe à incendie à vapeur apportée ici de New-York par MM. Lee & Larned. Le résultat a été trouvé très satisfaisant. Par un tuyau de 2 pouces ¼, le jet atteint une hauteur de 250 pieds. Par un tuyau de 1 pouce ⅛, elle projette aussi deux courants à une distance de deux cents pieds.

Vol.—Le sergent Read a arrêté trois individus nommés Carl Wolf, Jacob Glasson et Sam Early dans leur chambre, rue des Ramparts, à 10 heures, hier soir, accusés d'être entrés, après effraction, dans la chambre de leur voisin, Ed Hanson, et d'y avoir volé $500 en espèces et des bijoux de la valeur de $400.

Homicide.—Hier soir le lieutenant Mazerat a arrêté Octave Fagot dans le 3me Dist ict pour avoir accidentellement frappé un homme nommé John Brenan dans la nuit de dimanche dernier. Brenan avait été envoyé à l'Hôpital de Charité où il est mort hier. Le coroner Beach fera une enquête demain.

Tentative de meurtre par un vaurien.—La maison à deux étages de M. John White, à l'encoignure des rues Prytania et Terpsichore, a été ouverte pour la seconde fois, dimanche dernier, à une heure du matin. Le voleur pénétra par la chambre de derrière du second étage où le fils de M. John C. White dormait, et prit onze piastres en argent dans la poche de son pantalon. M. White s'éveilla et trouva le voleur sur son lit. Prenant alors son revolver sous l'oreiller, le jeune homme en plaça le canon sur la poitrine du misérable et lâcha la détente ; malheureusement un des canons avait été déchargé et le chien retomba sur la cheminée vide. Immédiatement le bandit voleur porta à sa victime un coup de poignard qui, glissant sur une côte, ne causa qu'une légère blessure. M. White présenta son revolver une seconde fois pour faire feu ; mais en fut empêché par un coup violent de canne plombée qu'il reçut. Le voleur alors s'enfuit et disparut. Le lieutenant Boyling fut immédiatement averti ; mais il est probable qu'on ne parviendra pas à arrêter l'audacieux coquin.

Feu dans la rue du Camp.—Un incendie s'est déclaré à environ une heure du matin, hier, dans un atelier attenant au magasin de peinture de M. V. Guette, dans la rue du Camp, près du *Commercial Place*. Pour un moment l'incendie menaçait de devenir assez considérable ; mais l'arrivée des pompiers, et la promptitude avec laquelle ils se mirent au travail, arrêta heureusement ses progrès. M. Guette évalue sa perte à environ cinq ou six mille piastres. Il ne doit pas devenir la cause de l'incendie ; la pièce était fermée, et tout le monde, parti depuis huit heures du soir.

Accident.—Un homme nommé G. Baughn, dangereusement blessé, a été conduit à l'Hôpital de Charité par l'officier Hester du Premier District, qui a déclaré que le blessé était tombé du second étage d'un bâtiment situé rue de la Nouvelle Levee.

Coup de poignard.—Le nommé Ernest Saubert Schwartz a été arrêté la nuit dernière dans le Quatrième District, par l'officier Elliot, accusé d'avoir poignardé un homme nommé James Doran.

Enquête du Coroner.—On se rappelle que le 2 octobre dernier, pendant une tempête furieuse, la maison à cinq étages, rue du Camp, entre les rues Commune et Gravier, en construction par M. Wing, architecte, s'écroula soudainement à environ quatre heures de l'après-midi, ensevelissant un monceau de ruines les deux constructions voisines, ainsi que deux des habitants, lesquels furent tués instantanément. Hier soir le coroner Beach continuait son enquête sur ce cas, dans le but s'il était possible, de déterminer d'une manière positive si quelque blâme pouvait être donné à quelqu'un. MM. Hin K. Day et Richard Esterbrook ont été examinés, et leurs dépositions ont établi que le bâtiment était construit avec toutes les conditions de solidité requises. Nous n'avons aucun doute que cette enquête aura pour résultat un verdict déclarant que personne n'était à blamer.

Cour du recorder Emerson.—Un homme de couleur libre, nommé Frank Sylvester, a été arrêté hier par l'officier ... de la garde, pour avoir insulté des dames. Il n'a voulu pas se soumettre, mais il n'en fut pas moins arrêté et traduit devant le recorder Emerson, qui l'a condamné à 25 piastres d'amende ou trente jours de prison, à son choix. Cela lui apprendra probablement que les règles de la civilité et de la politesse.

Wm G. W. Armaker a été conduit devant le recorder Emerson, sur l'affidavit de l'officier Penn-l qui l'accuse d'être un homme dangereux, dépourvu d'honnêtes moyens d'existence et de machinations avec les nègres. Armaker a été arrêté à la station du chemin de fer de Jackson. A défaut de 500 piastres de cautionnement, il a été retenu en prison pour attendre jusqu'au 9 février l'examen de sa cause.

VOL A PAINCOURTVILLE.—Un vol considérable de marchandises, évalué à environ $400, a été commis dans la nuit de vendredi à samedi, à Paincourtville, dans le vaste magasin de M. François Varaldi. Les auteurs de ce vol paraissent avoir étudié d'avance le théâtre de leur exploit et avoir préparé de longue main ce vol important. Malgré de minutieuses recherches, on n'a encore pu les découvrir.

(*Pionnier de l'Assomption.*)

NATCHITOCHES.—Nous lisons dans l'*Union* : "Notre rivière baisse tous les jours, et nous n'avons plus l'espoir de voir des bateaux devant notre ville d'ici à un nouveau montage.

FAITS DIVERS.

—Le journal la *Nazione* publie les détails que voici sur un vol commis récemment à Florence :

"Parmi les bijoux volés dans la galerie de Gli Uffizi se trouve une bague ayant appartenu à Côme de Médicis, de la valeur de 250,000 fr. Cette bague est une topaze énorme. Quelques personnes prétendent que les objets volés pouvaient avoir une valeur d'environ un million. Le gardien de la salle est provisoirement emprisonné. Ce vol parait avoir été préparé de longue main."

Le même journal du 20 donne les autres détails qui suivent :

"On a trouvé la fausse clef qui a servi à forcer les serrures de la galerie. Il a été volé environ 200 bagues. La plus précieuse était une bague attribuée à Benvenuto Cellini. Un fameux vase en onyx n'a pas été brisé. Les voleurs se sont contentés d'emporter les ornements d'argent qui l'entourent. La célèbre cassette de Clément VII, en cristal de roche, ouvrage de Valério Belli, est intacte, ainsi que la tasse de Diane de Poitiers, attribuée à Cellini. La police poursuit activement ses recherches."

—Le commandant de la frégate l'*Isis*, navire de l'Etat, M. Lapierre, qui revient de Taiti, a annoncé à l'Académie des sciences qu'il a apporté, d'après la demande de M. Maury, directeur de l'Observatoire de Washington, il connu par ses travaux d'hydrographie, une série d'échantillons d'eau de mer prise à tous les degrés de longitude. Toutes les bouteilles, chacune de la contenance d'un litre, portent l'indication du lieu où l'eau a été puisée. M. Lapierre a offert ces échantillons à l'Académie, qui les a acceptés et les fera examiner par une commission.

—Nous lisons dans le *Journal du Havre* : A propos du butin fait en Chine, on parle de porcelaines inestimables au double point de vue historique et artistique : le lot seul de la France suffirait à la formation d'un immense musée chinois. On cite une horloge avec les figures sculptées des Saisons d'un travail merveilleux ; toute la garde-robe de l'impératrice de Chine, etc. Il est tombé aussi dans la part des Français une édition de Confucius ayant appartenu au célèbre empereur Kang-Di, le Napoléon 1er des Chinois, et avec des notes de sa main.

Parmi les objets précieux trouvés dans le palais d'été, et qui figurent dans la part réservée à la France, on parle aussi d'un éléphant de grandeur naturelle, en bronze doré et émaillé, de la plus grande magnificence.

—Une grande raffinerie de sucre en Prusse vient de prendre contre l'incendie des mesures qui méritent d'être imitées dans toutes les fabriques où se trouvent des appareils à vapeur. Les mesures sont fondées sur ce grand fait, à savoir : que la vapeur est très supérieure à l'eau pour étouffer les incendies.

L'appareil se compose d'un ensemble de tuyaux aboutissant aux diverses pièces à préserver. Un conduit principal de onze centimètres de diamètre, part du bâtis des chaudières, et au moyen d'un robinet régulateur reçoit la vapeur, que des conduits verticaux de soixante-huit millimètres de diamètre conduisent dans les diverses parties de la fabrique. Ces tuyaux sont munis eux-mêmes d'un robinet se manœuvrant à l'extérieur, et offrent des orifices au niveau des différens étages. Dès qu'un incendie se déclare, la vapeur est dirigée vers la pièce où le feu a pris, et aussi vers les pièces voisines. Les chaudières doivent être chauffées fortement, les fenêtres et les portes hermétiquement fermées.

—On lit dans l'*Echo du Nord*, journal de Lille :

Une épouvantable sinistre a plongé ce matin notre ville dans la stupeur.

Vers cinq heures et demie, le tocsin annonçait un incendie. Une maison de tolérance, rue de l'A B C, No 4, était en flammes, et les cris seuls des habitans de la maison avaient appelé l'attention des voisins.

Un drame affreux se passa alors sous les yeux des premières personnes qui se trouvèrent sur les lieux. Tandis qu'un voisin posait une échelle sur le balcon où une femme menacée par le feu jetait des cris déchirans, deux jeunes femmes se précipitaient du troisième étage et se brisaient sur la balustrade du balcon. Bientôt, deux autres femmes suivaient sur l'échelle du balcon celle qui a premiere avait pu se sauver ; un homme, qui avait attaché les draps de son lit à une fenêtre du deuxième étage, se glissait à son tour sur le balcon, portant courageusement une femme sur ses épaules ; mais ce fut tout, et les cris que l'on entendait dans l'intérieur des chambres enflammées s'éteignirent peu à peu.

Les pompiers arrivèrent bientôt et empêchèrent l'incendie de se propager aux maisons voisines ; mais la maison où le feu avait éclaté était ruinée de fond en comble, et ces débris fumans devaient recouvrir les cadavres de ceux de ces habitans qui n'avaient pu se sauver.

Dix personnes habitaient la maison incendiée, cinq femmes et un homme. De ces dix personnes deux s'étaient tués en sautant du troisième étage sur le balcon, quatre avaient pu échapper à la mort, il devait donc rester quatre cadavres sous les ruines.

On se mit aussitôt à déblayer, et dans la matinée on retrouva trois cadavres, deux femmes et un homme ; mais le cadavre de l'homme n'était pas celui du maître de la maison ; c'était celui, suppose-t-on, d'un voyageur de commerce qui n'a pas reparu à l'hôtel où il était logé.

Au moment où nous mettons sous presse, on vient de retirer des décombres de la maison incendiée, rue de l'A B C, un nouveau cadavre de femme.

Revue scientifique de Paris.

Sommaire.—**Nouveau système de locomotion.—Tremblements de terre.—Découverte d'une planète.—Phénomène de mirage.—Puits à huile.—Canon monstre.—Conservation des fleurs naturelles.—Incombustibilité des vêtements.**

Quelques journaux ont annoncé que M. le comte de Caithness avait parcouru, sur des routes ordinaires, avec une voiture à vapeur, une grande partie de l'Angleterre. Cette voiture, phaéton à trois roues dans laquelle trois et au besoin quatre personnes peuvent s'installer de front, est conduite par le noble lord lui-même. De sa main gauche il dirige le véhicule ; de sa main droite il maîtrise la vapeur, la fait circuler, l'arrête, en règle l'issue. La force de la machine est de neuf chevaux. Des chemins raboteux et montagneux ont été parcourus avec une vitesse moyenne de 12 kilomètres à l'heure, sans qu'aucun accident soit survenu, sans que les animaux qui se trouvaient sur le passage de la voiture en aient été effrayés. Quant à la dépense en combustible, elle est évaluée à moins de 10 centimes par kilomètre.

Tout cela est merveilleux sans doute ; mais la voiture ne laisse pas que d'être d'un certain poids : son réservoir d'eau est d'une contenance de 280 litres, il faut, pour un parcours de 30 kilomètres sur une route ordinaire, un approvisionnement de 100 kilogrammes de charbon. Ce sont bien là quelques inconvénients de poids et d'encombrement. Or, c'est précisément ce genre d'inconvénients que de nouveaux modes de locomotion vont prochainement faire disparaître.

M. Lenoir, dont nous avons dernièrement fait connaître le *moteur*, va nous offrir le spectacle d'une voiture incomparablement plus légère que celle dont il vient d'être question : elle sera mise par la dilatation du gaz qui résulte de la combustion de notre gaz ordinaire d'éclairage.

De son côté, M. Testu de Beauregard apporte, dans l'emploi de la vapeur, une véritable révolution. Ce n'est plus une énorme provision, mais une petite quantité d'eau, qui est utilisée et utilisée presque indéfiniment, presque sans renouvellement ; ce n'est plus de l'eau froide, qui est chauffée à 100 degrés en vase clos et y acquiert en s'échauffant un volume 1,700 fois plus considérable que celui qu'elle avait primitivement ; c'est un peu d'eau chaude ou de vapeur, qui est envoyée dans une chaudière chauffée d'avance, y acquiert subitement de 300 à 400 degrés, et s'y transforme en un volume 3,500 fois plus grand que celui du liquide dont elle provient ; c'est enfin une chaudière, de contenance six fois moindre que celle des chaudières ordinaires et pour mettre à l'abri des accidents qui, dans ces récipients, résulteraient d'une telle élévation de température, c'est un fond de la nouvelle chaudière—un mélange, en fusion, de parties égales de plomb et d'étain, de deux décimètres de hauteur, recouvert d'une capsule métallique qui reçoit la chaleur de cet alliage. Telle est, bien imparfaitement exposée sans doute, l'invention de M. Testu de Beauregard.

—Une *statistique des tremblements de terre*, par M. le professeur Ansted, présente un résultat qui serait menaçant si les ondulations du sol ne diminuaient en importance. Du seizième siecle jusqu'à la fin du dix huitième, il s'est, en effet, manifesté quatre fois autant de tremblements de terre que dans tous les siecles antérieurs où ils ont pu être enregistrés avec certitude. Dans les dix dernières années on en a signalé, en Europe seulement, 320, soit environ un par neuf jours.

—M. Hermann Goldschmidt a découvert—c'est la spécialité de ce savant—une treizième planète dans la constellation du Verseau. Cette planète est de la dixième grandeur. M. Le Verrier, sur l'invitation qui lui en a été faite par l'auteur de la découverte, l'a nommée *Danaé*.

—Le curieux phénomène de mirage étrange a été observé à l'Isber (Islande) : on a vu plusieurs navires voguant dans les airs, sur une ligne de plusieurs kilomètres de longueur ; quelques-uns paraissaient être à l'ancre tout près d'une forteresse bâtie sur un rocher. L'atmosphère était en partie et les vaisseaux paraissaient s'approcher, se retirer, et se croiser. On distinguait des matelots exécutant les manœuvres. Ce phénomène est dû à une illusion d'optique qui est un effet de réfraction résultant de l'inégale densité des couches de l'atmosphère, elle qui fait apercevoir, tantôt au dessus du sol tantôt dans l'atmosphère, l'image renversée des objets situés loin du lieu où ils semblent placés. Le *mirage* a été observé dès la plus haute antiquité ; mais c'est Monge, qui, le premier, en a donné l'explication, lorsqu'il prenait part à notre expédition d'Egypte.

Dans la partie orientale de la Pensylvanie et une portion de l'Ohio sur les bords de la rivière Alleghani, dans les comtés de Crawford, Warren et Venango, on a découvert plusieurs sources d'huile minérale—*Seneca Oil*.—Le terrain a été percé dans toutes les directions, et des appareils ont été installés pour pomper le liquide souterrain. Dans le comté de Venango on a déjà percé plus de cent puits à huile. L'un de ces puits, de 90 pieds de profondeur, donnait 2,400 litres d'huile par jour : un autre fournit 25 tonneaux ; enfin un grand puits à Crosby, qui a plus de 180 pieds de profondeur, fournit jusqu'à 90 tonneaux d'huile par jour.

La présence de cette huile, on le comprend, s'explique par l'exsudation du sol. Les comtés dont il s'agit sont au-dessus de l'étage de charbon dont certaines couches sont saturées d'huile. Pour la recueillir il suffisait donc de creuser des puits. Un forgeron de Frankland au fait percer un dont il lui a été offert 100,000 dollars. Il y a déjà 200 puits en activité. Dans quelques semaines il y en aura 1,000.

—On a essayé dernièrement à Schoeburg ness le canon rayé de M. Lynall Thomas. Ce canon monstre, avec une charge de poudre qui n'est pas moindre de 25 livres, lance un boulet du poids de 174 livres. La portée du tir dépasse 10 kilomètres, elle est de beaucoup supérieure à toutes les portées connues. Où s'arrêtera cette monomanie d'inventions homicides !

—Le moyen le plus communément employé pour conserver les bouquets de fleurs naturelles consiste à en placer le pied dans un vase d'eau qu'on renouvelle au moins une fois par jour. Ce moyen ne retarde guère l'altération des fleurs. Un procédé bien supérieur a été recommandé par le *Moniteur scientifique*, lequel consiste à introduire une quillerée plus ou moins grande de poudre de charbon dans l'eau que contient le vase destiné à recevoir la fleur ou la branche cueillie, à y placer celle-ci, de manière, bien entendu, que l'extrémité inférieure plonge dans le liquide. Par ce procédé, les plantes restent sans altération sensible, au moins aussi longtemps que dans leurs conditions naturelles, sans qu'il soit nécessaire de renouveler l'eau ni le charbon, c'est-à-dire sans leur donner aucun soin. L'eau, dans ces conditions, se conserve limpide.

—A l'Opéra, les danseuses sont tenues à ne paraître sur la scène que vêtues de tissus incombustibles. Dans une répétition générale du *Papillon*—le reglement est applicable même pour les répétitions,—on sait qu'une jeune artiste, Mlle Barrate, a été victime d'une infraction à cette sage mesure ; que, depuis lors et pendant la représentation de la féerie du *Pied de Mouton*—le réglement n'est sans doute pas adopté dans tous les théâtres—Mlle Nantier, par suite du contact de sa robe avec un bec de gaz, a également éprouvé de cruelles brûlures. A propos de ces regrettables accidents l'*Indépendance* fait remarquer que, grâces au procédé de M. Carteron, ils ne peuvent plus se produire.

Nous ignorons quel est ce procédé : mais d'après le *Moniteur scientifique*, le moyen le plus avantageux pour rendre les tissus incombustibles serait d'introduire dans l'empois dont on se sert pour les apprêter, le phosphate d'ammoniaque, seul ou associé au sel d'ammoniaque, ou bien encore de dissoudre ce phosphate dans vingt fois son poids d'eau, d'en imprégner les tissus, de les faire ensuite sécher à l'air et repasser comme il est d'usage.

—Dans une brillante improvisation, à propos de la discussion entre les *chimiatres* et les *vitalistes*, M. Malgraide avait laissé échapper cette provocation que M. Poggiale trouva d'un goût quelque peu hasardé : "J'ai entendu aussi un autre chimiste qui illustre à la fois et l'Académie et la Faculté, et qui mettait une limite non moins étroite à la puissance de la chimie : '*Que l'on donne donc à ces faiseurs de synthèse*—cela se disait en petit comité—*du pain, du vin, de la viande, tout ce qui sert à la nutrition, et leurs laur creuset, ils n'en feront pas seulement de la .... matière fécale !*'

Eh bien, M. W. Marcet vient de répondre à la provocation : il annonce avoir fait, de toutes pièces, ce qu'il appelle......—le nom du moins ne peut guère plus l'oreille—de l'*excrétine*, et on ne peut, ajoute ce savant constater l'existence de l'excrétine que dans les déjections humaines.

Décédée, hier soir, à 10 heures 1/2, Mme Vve PIERRE RAPP, née *Marie aglaée Fagot*, âgée de 66 ans. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de sa famille et de la famille Rapp sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui. Le corps partira de l'encoignure Amour et St Ferdinand, à midi, pour prendre le train du chemin de fer du golfe du Mexique.

Aprended el Inglés !
Apprenez l'Anglais !
Apprenez l'Espagnol !

N. B.—Les personnes qui n'ont que peu d'argent à dépenser, doivent commencer immédiatement.

Chez le Prof. BRETTE,
13, rue St Charles.

PAS BESOIN DE GRAMMAIRE NI D'AUCUN LIVRE.

On entre de suite en conversation AVEC DES AMERICAINS.

7 fev—2f

La barque ALICE PREVOST, capitaine Durham, arrivée de Bordeaux, étant en déchargement au ponton 27 Second District, les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée, dans les cinq jours qui suivront, sans quoi elles seront envoyées en magasin public à leurs frais et risques.

J. N. CURIEN.

N. O. le 1er février 1861. 4 fev

POULON & BROCARD,
NOTAIRES PUBLICS,
Rue Royale, No 71.
1er janv—3m t i)

LOUIS DUFAU, Avocat,
Passage de la Bourse, coin Douane.
1nov—1m

AD. BIRCH,
PEINTRE EN PORTRAITS,
No 7, rue Bourbon.
11déc.

EN débarquement du navire Deutsche, de Malaga—2000 quarts, demi et boîtes raisins de Malaga M. R. ... A vendre par PIAGGIO & VIOSCA & CO. 64 et 66, rue Vieille-Levée.

ATTENTION.

Vente sans réserve.—Bottes, souliers, brodequins, linge fait et chemises.—L'attention des acheteurs est appelée à la vente de bottes, souliers, brodequins, linge fait et chemises qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures aux magasins d'encan de E. Roger & Co, Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée.—Conditions à la vente.

Le Shérif vendra à l'encan, aujourd'hui, à midi, au débarcadère du ferry du Quatrième District, au pied de la rue Jackson, le "Dan Rice Great Show."—Voir l'annonce.

Nous appelons l'attention du commerce sur la vente à l'encan par Bernard Turpin, de marrons, huile, vins, &c qui aura lieu aujourd'hui sur la Levée, au pied de la rue Dumaine, 2e district.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.
Juri de Police de Jefferson (rive droite.)
Gretna, 5 février 1861.

AVIS est par ces présentes donné aux personnes résidentes ou non-résidentes de la paroisse Jefferson, (rive droite) sujettes au paiement de Taxes de Paroisse imposées pour l'année 1860 conformément à la loi par le Juri de Police pour l'usage de la paroisse Jefferson (rive droite) que les dites Taxes seront exigibles le 1er mars 1861 et qu'elles devront être payées au soussigné Collecteur de Taxe, dans les trente jours suivant, à son bureau, au local du Juri de Police de Jefferson, (rive droite) encoignure de la rue du Front et de l'Avenue Lafayette, village de Gretna, ou ailleurs. Le soussigné se tiendra à son bureau, tous les jours pendant les trente jours, de 10 heures A. M., à 2 heures P. M., à l'effet de recevoir le paiement des dites Taxes, ainsi que celles arriérées, pour les années précédentes et à l'expiration du délai ci-dessus mentionné le soussigné procèdera selon la loi contre ceux qui auraient failli au paiement de la Taxe.

W. B. TOLEDANO, Collecteur de Taxes, pour la paroisse Jefferson, (rive droite.)

7fév—30j

Louisiana Academy,
Rue Hôpital, No 79,
Entre Royale et Bourbon.

CETTE institution fondée par M. A. FERRIER, ancien professeur de l'Université de la Louisiane, est maintenant en pleine activité. L'enseignement des langues anciennes et modernes, du dessin et de la musique est confié à des professeurs distingués. Le latin et le grec sont enseignés sans rétribution supplémentaire. Un maître d'escrime chargé aussi des exercices militaires, est attaché à l'établissement. Les prix d'admission varient de $5 à $10, selon la force des élèves.

7fév—1m

Avoine pour planter.

MILLE sacs avoine supérieure pour planter, à vendre par H. DE MARY & Co. 37, rue Natchez

AVIS.

LE public est prévenu que M. W. J. LLOYD a cessé d'être mon agent depuis le mois de décembre dernier. Nouvelle-Orléans, 6 février 1861.

7fev—4 LEOPOLD RAPP.

$10 DE RECOMPENSE.

PERDU, samedi, un chien à rats, noir et brun, âgé de cinq mois. Il avait un collier en plaqué. On donnera une récompense de $10 à la personne qui le ramènera à R. D. BLOCK 79, Bienville, entre Royale et Bourbon.

7fev

HUILE—500 paniers Piagnol, 24, 24 et 11 onces, en magasin, 50 paniers Piagnol 22 et 11 onces, à l'entrepôt et à vendre par PAUL JUGE & FASSY, 27, rue St Louis

EN débarquement du navire Kate Dyer, venu du Havre :
2 caisses de 100 boîtes haricots verts Sailes père et fils, 1 do de 100 boîtes fromage Montdoires do, 1 caisses de 100 do do Boudous.
A vendre par HENRY VALETON & Co 27, 29 et 31 rue Bienville

A VENDRE et à livrer par le navire Resolute, attendu de Bordeaux—24 barriques vin rouge, Medoc, 40 bq vin rouge St Julien, à Expert, 24 barriques vin rouge, Moulin-neuf, de Bousquet, 100 caisses vin rouge Margaux supérieur, 550 do St Julien, 225 do vin blanc Haut Sauternes, 100 cats de 100 boîtes sardines Vo Rozier, Nantes...

A vendre par HENRY VALETON & Co 27, 29 et 31 Bienville

ON DEMANDE

UNE chambre au premier, au second ou au troisième aussi près de la cathédrale que possible, n'ayant pas moins de 20 pieds sur 15, pour en faire une caserne ou salle d'exercice. S'adresser à P. E. T. par lettre à ce bureau.

A LOUER.

UN NEGRE de 16 et un autre de 12 ans. Tous deux bons sujets et domestiques de maison. S'adresser rue Bienville, No 23. 5fev—2t

A LOUER.

Une maison de résidence située au côté Sud de l'Esplanade près de la rue St-Claude, contenant sept chambres, cuisine, water works, gaz, &c. Une grande écurie et étable sur la maison. Pour plus amples informations s'adresser à M. Berthelot, coin de Chartres et St Louis, ou rez-de-chaussée de l'Hotel St Louis. 6fev—6f

MARRONS! MARRONS!—300 barils Marrons des montagnes, en débarquement du brick St ...

FIGUES! FIGUES!—800 caisses en débarquement du brick ...

HUILE—MACARONI—VERMICELLI—... caisses

VINS! VINS!—150 barriques vin de Cette, ...

A vendre par PIAGGIO & VIOSCA, 64 et 66 Vieille Levée.

Changement de domicile.

LE Docteur LE MAT, ... rue de Bourgogne ... Consultations ... 5 heures à 4 h P M

LEÇONS DE MATHEMATIQUES théoriques et pratiques.

M. VICTOR BARON, Docteur ès sciences de la faculté de Paris ... offre ses services ... les leçons de mathématiques ...

M. V. Baron donnera également des leçons de botanique ... S'adresser au bureau de l'Abeille. 5fev—6t

KRUG & CO., A REIMS.

400 PANIERS de Champagne de la marque ci-dessus, en débarquement des navires Stephen Crowell et Kate Dyer, du Havre, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co. Nos 16 et 18 rue St-Louis.

Nelle Orléans, 4 février 1861

EN débarquement du navire Alice Prevost, de Bordeaux—20 barriques vin Grand Medoc, 25 barriques vin Chateau Bonneau, Medoc. A vendre par E. DECHAMPS, ... rue St Louis

Genièvre de Hollande.

15 PIPES genièvre de Hollande, marque "Steamboat J. Meuher," en débarquement du navire ... A vendre par PREAU & COUTURIE, Rue Gravier, Nos 31 et 33.

Arack.

CINQ poinçons de Batavia, en débarquement du navire Indus, arrivé de Rotterdam, à vendre par PREAU & COUTURIE, Rue Gravier, Nos 31 et 33.

VINS, Eaux-de-vie, Genièvre, Xerès, Madère, Champagne, Sardines, Prunes, &c.—
... quarts de pipe Cognac Jean Louis 1811,
... Otard Dupuy & Co,
... Alex de Montezun 1840,
... S. Julius 1810,
... J. H. Dixon 1820,
... M. F. Sugau 1825,
... J. H. Dixon 1800,
15 pipes Genièvre "Aucre," "Cygne,"
60 quarts de pipe Xerès Carrasquedo,
... Madère do,
... Xeres Duff Gordon,
100 barriques vin de Bordeaux bon ordinaire pour famille,
15 ... de Bourgogne,
150 paniers Champagne Alex de Montezun,
60 caisses Imperial, Bouché fils et Drouet,
25 paniers Etoile,
... caisses Sardines Guilloud,
... Prunes d'Ente en bocaux.
A vendre par J. & J. TARDOS, 43, Vieille Levée.

TABAC DU MEXIQUE.

22 BALLES "Wrappers." 25 do "Fillers." A vendre par J. J. TARDOS, 43, Vieille-Levée. 5fev

VINS DE BORDEAUX EN BARRIQUES.

92 BARRIQUES vin rouge de Bordeaux en débarquement du navire "Alice Prevost." A vendre par J. J. TARDOS, 43, Vieille Levée. 5fev

EN débarquement du navire Alice Prevost, de Bordeaux—24 barriques vin rouge J Desmartis fils, 16 do do G de Gaulue, ... A vendre par EUG. ROCHEREAU & CO, Nos 16 et 18, rue St Louis. 5janv

MAGASIN DE TAPIS,
Rue de Chartres, No 19.

NOUS avons reçu de nouveaux tapis Medaillon, velours, Wilton et Bruxelles ; DE LA TOILE CIRÉE de 3 à 24 pieds de large ; nattes, druggets anglais et toile damassée pour dessus de tables. Abat jour, tapis et baguettes d'escalier, tapis de Hollande et nattes de cacao pour bureaux, couvertures de tables et de piano, &c., &c., à bas prix. A. BROUSSEAU & Co. 4fev—ab

EN magasin et à vendre par le soussigné—25 demi-bouteilles de 8 gallons, Malvoisie ; 25 do muscat Lunel ; 25 barils de 12 à 15 gallons, Malaga Montana ; 30 do vin de St-Vincent ; 15 demi-barils vin de Jerez ; 50 demi-pipes vin de Catalogne dit Villanueva ; 25 barils Madère ; 10 caisses de 12 boîtes, cartons raisins ; 25 boîtes fer blanc figues de chaux. F. SANCHO, No 229, rue Vieille-Levée, entre Dumaine et St-Philippe. 4fev

$15 de récompense.

PARTIE maronne de chez le soussigné, la mulâtresse MARY, âgée de 45 ans, taille de cinq pieds cinq ou six pouces, mince, un peu bossue. La personne qui la ramènera dans la rue Dumaine, No. 144, ou la logera dans une des prisons de la ville et en donnera avis au soussigné, recevra la susdite récompense. N. VERBOIS. 4fev—4f

Bouchons ! Bouchons ! Bouchons !

50 BALLES de 15,000 chaque, bouchons longs, pointus fins ; 10 balles de 15,000 chaque, do do réguliers ; 10 balles de 1,000 chaque do régulier ... A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 73, Vieille-Levée. 21 janv

VIN ROUGE—16 barriques vin rouge bon ordinaire, en débarquement du navire Texas, arrivé de Bordeaux, à vendre par PREAU & COUTURIE, Rue Gravier, Nos 31 & 33. 28déc

EN débarquement du navire Evening Star—2 caisses saucissons de Lyon, extra, à vendre par A. M. CALONGNE, 205 et 207, rue Royale, encoignure Dumaine. 14janv

J. J. ALBERT,
33, rue de Chartres 33,

REÇU par les derniers arrivages de France l'assortiment le plus complet de chapeaux et casquettes pour la saison, savoir :
Chapeaux de soie extra léger (coiffes adhérentes)
do de castor et castor noir
do souples de tout genre et toute couleur
do de soie clair et souple
do Satin GARIBALDI à garniture adhérente, (articles tout nouveau)
do de castor noir, souple
do et casquettes de voyage.

Le soussigné, pendant son séjour à Paris, a particulièrement porté son attention sur la confection des articles de fantaisie pour enfants, destinés à la vente de la fin de l'année ...

LES MARCHANDS DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE trouveront toujours chez lui l'assortiment le plus considérable de chapeaux ... J. J. ALBERT, 33, rue de Chartres

EN débarquement du navire Samuel Dyer du Havre—15 caisses de 50 boîtes petits pois "le Brisant" ... A vendre par CAMILLE LAGOSTE, 62, Vieille Levée.

QUARTIER GENERAL, LEGION DE LA LOUISIANE.

Nlle-Orléans, 7 février 1861.

ORDRE SPECIAL No 15.

Une assemblée régulière du corps des officiers de la Légion aura lieu, à l'Arsenal d'Etat, VENDREDI SOIR, à 7 heures.

Par ordre du Brigadier Général, PALFREY, Comdt la Légion de la Louisiane. A. P. NOBLOM, Aide de Camp. 7 fev—2f

Quartier Général. Légion de la Louisiane.

Nouvelle Orléans, 6 février 1861.

Ordre spécial No 14.

Les officiers commissionnés du Bataillon d'Artillerie d'Orléans se réuniront à l'Arsenal d'Etat le samedi 9 du courant, de 7 à 8 heures du soir, pour procéder à l'élection d'un chef de bataillon pour ledit Bataillon.

L'élection sera présidée par le major Janvier, qui en rapportera le résultat au quartier général.

Par ordre du Brigadier général Palfrey, commandant la Légion de la Louisiane. J. F. CHATRY, Inspecteur de Brigade. 7 fev—3

Guardia Civica de N. Orleans,
1a Compañia.

HOY Jueves á las 6 1/2 en punto de la tarde se dará principio á los egercicios al armas, en los bajos de la logia "Perfecta Union," calle de Rampart entre las de Dumaine y San Felipe.

Se requiere la mas puntual asistencia.—El capitan, GREGORIO DE CASTRO. 7feb

ORDRE DE SERVICE No 5.

BATAILLON

Des Gardes d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 4 février 1861.

LES Gardes d'Orléans qui ont leur uniforme et leur équipement prêts, se réuniront en uniforme DIMANCHE PROCHAIN, 10 du courant, à huit heures précises du matin à la Salle d'Armes du Bataillon, pour de là se rendre en plaine pour Exercices et Ecole de Bataillon.

Par ordre du Chef de Bataillon, N. AUGUSTIN. C. MASSIEU, Adjudant-Major. 5 fev—4f

Orleans Light Guards, Attention !

VOUS vous réunirez à la salle d'exercice, au-dessus de la gare du chemin de Carrollton MARDI et MERCREDI, à 7 heures précises du soir, pour l'exercice de la Compagnie, et JEUDI et SAMEDI pour l'exercice de peloton. La plus grande ponctualité est requise.

Par ordre du Capitaine, WM. G. VINCENT, Capitaine. A. ST-MARC, 1er sergent ... 5fev—3t

ON DESIRE ACHETER UNE BONNE CUISINIERE, BLANCHISSEUSE ET REPASSEUSE pour laquelle on donnerait un bon prix au comptant. S'adresser à D. rue Tchoupitoulas, No. 29, au premier. 4 fev—4 f

UN bon TENEUR DE LIVRES qui voudrait se rendre utile dans un magasin de grocerie en gros, peut trouver une place permanente en s'adressant à la boîte No. 283, bureau de Poste. Il est inutile qu'il se présente s'il n'a de l'expérience et ne parle le français et l'anglais. On exigera de bonnes recommandations. 4 fev—4 f

CHANGE à vue ou à terme—Sur Paris, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Nantes, Rouen, Havre, Nancy, Lyon, Mulhouse, Amiens, Strasbourg, Metz, Nîmes, Reims, St-Quentin, Valenciennes, Pertuis, Pau, Bayonne, La Rochelle, Angoulème, Agen, Périgueux, Rennes, Brest, Orléans, à vendre par C. CAVAROC & CO, 116, rue Royale. 4fev—1

IMPORTATION DIRECTE.

JOHNS & DESSOMMES FRERES
Encoignure Canal et Chartres,

Viennent de recevoir par le steamer *Fulton*, du Havre, un assortiment général de MARCHANDISES DE PRINTEMPS, telles que :

JACONATS imprimés, haute nouveauté,
" unis de toutes les nuances.
PIQUÉ perse très riche.
ORGANDIS satinés riches, fond grisaille,
" perse extra,
" unis très fins.
ROBES dito de 5 et 7 volants.
BAREGE anglais unis et grisaille.
" " à 1 de large.
" " broché.
" grenadine " sole et laine.
TARLATANES unis et frappés.
GANTS de Jouvin véritables à $1.
PARFUMERIES.
MITAINES.

Et un assortiment complet d'articles pour familles et habitations.

Johns & Dessommes Frères,
4févr—6 *Encoignure Canal Chartres.*

Avis important aux Malades.
Maladies des poumons, du cœur et maux de gorge.

LE Dr ROBERT HUNTER de New-York, éditeur du *New-York Journal of Diseases of the Chest*, est arrivé ... pour la convenance de ses malades ... l'Hôtel St Louis ... Consultations en français et en anglais ... No. 156, rue du Canal, Nouvelle-Orléans. 30 jan

CONSERVEZ VOS DENTS.

J. A. CANADAVANT, chirurgien-dentiste, No. 155 rue Royale, coin St-Pierre ... 9 jan—M & J

Consultation en français, espagnol et anglais.

Beurre de Goshen.

25 fréquins de beurre jaune Goshen de choix, en débarquement du steamer ... à vendre par FRED. AVET 59 et 61, Vieille-Levée entre Bienville et Conti. 31janv

GANTS—Gants de gros, de la fabrique Jouvin & Co, médaillés ... A vendre par LION & ANDREE, 54 et 56 rue Royale, encoignure Bienville. 23jv

VIN ROUGE—100 barriques VIN ROUGE DE BORDEAUX en débarquement du navire Alice Prevost, à vendre par J. & J. TARDOS, No 43, Vieille-Levée. 1fev

Avoine noire de Prince Edward Island

2000 boisseaux, en débarquement du navire Columbia et à vendre, en lots, au gré des acheteurs, par F. A. GONZALES & Co. 75 et 77, Vieille-Levée, près Conti. 12 déc.

GRAND RABAIS.
IMPORTATION DIRECTE
de marchandises sèches.
GIQUEL & JAMISON,
126, rue du Canal,

OFFRIRONT à partir de lundi, 17 courant, leur beau stock de marchandises à un très grand rabais, savoir :

Rideaux brodés mousselines et tulles ; Damas laine, et laine et soie ; Nansoux unies, brodées et bruchées ; Popelines d'Irlande et français ; Mérinos unis et brodés ; Tartan et mousselines de laine couleurs ; Flanelle blanches et couleurs ; Châles cachemire et tartans, grand assortiment ; Manteaux draps dernier genre ; Manteaux et casaques velours pour dames et enfants ; Cols et manches Valenciennes riches ; Cols et manches point Alançon et appliqués ; Cols et manches mousselines brodées ; Mouchoirs batiste brodés, grand assortiment ; Robes de bal et de théâtre ; Manteaux, draps et piqués pour enfants ; Gants de peau, laine et soie pour dames et enfants ; Bas coton, et en soie, do do do ; Fourures grand assortiment ; Indiennes françaises et anglaises ; Châles cachemire brodés ; Parures et coiffures pour théâtre et bals ; Evantails, ridicules, porte-monnais ; ombrelles, marquises et parapluies ; Toiles à draps, à chemises, à caleçons, à taie d'oreillers ; Chemises en toile pour hommes, femmes et garçons ; Chemises mérinos, do do do do ; Couvertures à lits pour domestiques, &c. &c., &c.

Ainsi qu'un assortiment d'articles trop longs à énumérer.

Toutes nos marchandises sont de notre importation de cette année ; nous les vendons comme il est dit plus haut à un grand rabais. GIQUEL & JAMISON, 126, rue du Canal. 2 9 déc

EN débarquement du navire Stephen Cromwell, venant du Havre :
12 caisses Chambertin Chs. Larey et Cie Ligier Bélair.
6 " Romanée "
10 " Clos Vougeot "
A vendre par C. CAVAROC & Co., 116 rue Royale. 4 fev—6f

A livrer par le navire Resolute, attendu de Bordeaux, 100 barriques vin rouge Pauillac, 100 barriques vin rouge St-Julien, 125 do do St-Estèphe, 50 barils vin blanc Haut Sauterne, 1076 caisses vin rouge Cantenac, 964 do do St-Julien, 20 demi-barriques vinaigre blanc, 100 paniers anisette extra-superfine Chauvet, 150 milliers capsules à bouteilles, 12 barriques vin rouge Côtes de Fronsac, 20 do do Château Dillon, 6 do do Leoville, 5000 demi-boîtes sardines Tertrais Balleras, 5000 quarts do do do, 240 caisses vins fins, diverses marques. A vendre par C. CAVAROC & Co, 116, rue Royale. 4 fev—6f

EN débarquement du navire Kate Dyer, du Havre—100 caisses absinthe suisse E. Pernod, 100 caisses absinthe C. F. Berger. A vendre par C. CAVAROC & Co, 116, rue Royale. 4 fev—6f

EN débarquement du navire Alice Provost, arrivé de Bordeaux—
120 barriques vin rouge Ch St. Estephe,
30 do do St-Julien,
60 do do Grand vin Larose,
20 do do Grand St Lambert,
400 caisses vin rouge, Margaux Medoc,
400 do vin rouge, Margaux Medoc,
400 do do Pauillac do,
200 do do St Emilion,
200 do do St Julien,
20 caisses eau-de-vie Rochelle, pâle, 4me preuve,
1 1/2 pipes do J. Carle, 1re preuve.
A vendre par X. LAMBERT, Rue des Magasins, No 83, ancien 62.

DIVERS—A l'entrepôt et à vendre par les soussignés—Vins en barriques, vermouth, muscat, saucisses et savon. PAUL JUGE & FASSY, 27, St Louis

DIVERS—En magasin et à vendre par les soussignés : Vins—50 barriques Bergasse et Bandol, 25 barriques Bordeaux, 500 caisses vin rouge St-Julien, Haut-Brion, Château Margaux, Latour, Larose, etc., 150 caisses vin blanc Haut Sauternes.
Liqueurs—80 caisses cassis du Mont-d'Or, ratafia de cerises, punch au rhum, etc. Vermouth—400 caisses Noilly Prat & Co. ...
Fruits au jus ... Fruits à l'eau-de-vie ... Amandes ... Salaisons—175 caisses olives, capres, cornichons, variantes, ... Eau de fleurs d'oranger ... Dame-jeannes ... Bouchons—19 balles bouchons assortis, pour dame-jeannes. Bougies ... Savon ...
PAUL JUGE & FASSY, 27, rue St Louis

DAMEJEANNES—1000 dame-jeannes de 5 gallons, ... en débarquement du navire Kate Dyer, du Havre.

Absinthe, Fromage—100 caisses absinthe suisse E. Pernod ; 10 barils Gruyère suisse, en débarquement du navire Kate Dyer.

En débarquement du navire Alice Prevost, de Bordeaux, 50 quarts de pipe vieille eau-de-vie St-Brice 1858, 100 caisses vin rouge Château Belair, bordelaise. A vendre par LAMARE FRERES, 60 et 11, rue Toulouse

Lumière parfaite.
HUILE DE CHARBON
ET LAMPES.

Lumière infiniment meilleure et à plus bas prix que toutes les autres connues.

Trois fois meilleur marché que le gaz, l'huile de graisse ou de blanc de baleine.

Six fois meilleur marché que le fluide brulant ou les chandelles.

La grande supériorité de l'huile de charbon sur tous les autres luminaires étant un fait bien établi, la question est de savoir où est notre meilleur endroit pour acheter une

LAMPE A L'HUILE DE CHARBON.

Nous répondrons que le MEILLEUR ASSORTIMENT se trouve et se vend, aux plus bas prix, à

L'entrepôt de Lampes et d'Huile,
RUE DE CHARTRES No 6.

Commerçant le seul établissement (son stock est le seul qui mérite d'être mentionné) qui ne vende que des LAMPES et de l'HUILE, le propriétaire est à même de les offrir à meilleur marché et en plus grandes variétés qu'aucune autre maison.

En magasin—Les meilleures HUILES KEROSINE, PARAFINES et de CHARBON ; CHANDELLES PARAFINES, LAMPES SOLAIRES à huile de GRAISSE et FLUIDES, et tous les articles dans ce genre de commerce, à vendre en gros et en détail, aux plus bas prix, dans la

RUE DE CHARTRES, No. 6.

Seule agence pour la vente de la

Lampe à l'huile de charbon perfectionnée de Hale,

donnant un quart de lumière de plus qu'aucune autre.

H. C. COVERT, SUCCESSEUR DE ARTEMON HILL.

N. B.—LES PLUS GRANDS AVANTAGES SONT OFFERTS AU COMMERCE. 24jan

GOTTSCHALK & MAGNER,
NOTAIRES PUBLICS,
Rue Carondelet, No 33,
Au rez de chaussée, bureau du fond.
1erfev—1an

DOCTEUR A. GROSS,
222, Rue des Remparts, 222,
Entre Dumaine et St Philippe.
Heures de consultations de 1 à 3 heures. 1fev—1m

Résilles ! Résilles !
ET COIFFURES DE BALS,
A vendre chez O LELIEVRE & Co 174, rue Royale.

Reçu de Paris par la voie de New York
6 douzaines Résilles or Solferino de $8 réduites à $3
20 do or Magenta, de $10 réduites à $3 50.
15 douzaines Résilles or et velours, de $12, réduites à $4 50.
10 douzaines Résilles soie et chenilles, de $3, réduites à $1 25
Un magnifique assortiment de Coiffures de Bals, depuis $1, jusqu'à $5 30 janv

Mme DOMARTINI, Née MEDINGER
SAGE-FEMME BREVETEE
Par la Faculté de Médecine de Paris,

OFFRE ses services aux dames de la Nlle Orléans. Elle a exercé pendant DIX ANS sa profession à Paris. Mme DOMARTINI vaccine et vaccine. Résidence, No. 30, Toulouse. Consultations gratuites, de midi à 2 heures. 7 janv—1m

Maison à louer,
RUE DAUPHINE, entre St-Philippe et Ursulines. S'adresser à FLAVIUS LEBESQUE, 126 rue du Canal. 24 janv—15

GALERIE DES BEAUX ARTS
DE A. CONSTANT & CO.
ARTISTES ET PHOTOGRAPHES,
Nos 20 et 21 ... RUE DE L'HOPITAL ... Nos 20 et 21

A. CONSTANT & Cie, informent leurs clientes et le public en général, qu'ils sont prêts à exécuter les portraits de toute grandeur, peints à l'huile ou au pastel, par un ou par dourain, à 50 pour cent meilleur marché que dans toute autre galerie. Etant les seuls qui soient installés et qui exposent, rue de l'Hopital, les grands portraits exécutés par eux-mêmes, ils invitent le public à venir visiter les tableaux et les tous les grands portraits, de 10 heures à 2 heures. A. CONSTANT & Co

COAL. CHARBON.

CHARBON ... ANTHRACITE AU PLUS BAS PRIX DU COURS, No 6, Passage de la Bourse, entre Douane et Bienville. F. V. BERNARD 1 fév—1m

CHARBON ! CHARBON !

Achetez votre charbon au CITY COAL OFFICE, Passage de la Bourse No 16, en face l'ancien bureau de Poste.

A 60 CENTS LE BARIL.

Pendant les mauvaises affaires comme pendant les bonnes. F. H. WILLARD. 21 janv—15f

CHAPELLERIE.
12......Rue du Camp......12
MAISON FIQUET & BOUVET.
Nouvelle manufacture de chapeaux français.
Grande importation directe.

Chapeaux pour hommes et enfants, de tous genres, formes et qualités, très que : Chapeaux de soie ... ; du Victoria ; du Moscou ; du Jérome.

Chapeaux souples de toutes les formes, pour hommes et enfants, tels que : du Victoria ; du Taupin ; du Brighton ; du Moscou ; du Raglan ; du Casquettes ; du Degrand ; du Cairy ; du Carnaval ; du Kiel ; ... ; du Solferino.

Ces articles pris dans les meilleures fabriques de Paris et choisis par l'un des associés, ... seront vendus ... à un prix raisonnable.

Pour enfants de premier age.

SPECIALITE—Chapeaux velours soie, couleurs diverses : du Derby, garnis de plumes avec boucles or ou argent ; du Andalou ; du Cape.

Casquettes velours, ... ; du Zouave ; du Léopard ; ... ; Hector, bords à plume ; bonnets écossais, jockeys, &c.

Ces articles, nouvellement déballés, sont d'une fraîcheur et d'une élégance que rien n'égale.

ARTICLES MILITAIRES ET CORPORES, tels que képis de tout grade, pour hommes et enfants, shakos, chapeaux à corne, bonnets écossais, &c.

MM. F. & B. feront des képis de tout grade ; ils seront dès le 1er janvier prochain, en mesure de fournir aux officiers et soldats, épaulettes, ceinturons, hausse-cols, sabres et épées, grenades, étoiles, policeurs, petits canons brodés en argent. Commandes reçues pour tout ce qui concerne l'équipement militaire.

Casquettes de poche pour voyageurs.

Indépendamment des chapeaux fabriqués dans leur maison, MM. FIQUET & BOUVET reçoivent des chapeaux de soie des premières fabriques de Paris. 3déc—4mt

MAISON
GUILBAUX & GIEFERS,
Successeurs de T. DANFLOUS,
121 Rue Royale, 123.

IMPORTATION de Sellerie anglaise et française et manufacture de Selles et Harnais, d'équipement militaire du Sud.

—ATTENTION—

Vu les circonstances, tout ordres donnés seront exécutés dans le plus bref délai et au meilleur marché possible ; aussi, une grande quantité de Mors, Etriers, Selles, Brides, Tapis, Selle, Etoffes à couvertures en laine et en fil, venant d'Angleterre et de France ; articles de chasse et d'escrime. 15 jan—

AVIS.

PAR consentement et accord mutuels, M. José Casals se retire de notre maison et l'intérêt qu'il y avait cesse à partir d'aujourd'hui. P. GUMA & CO. Nlle-Orléans, 14 janvier 1861. 16jan—1m

SOMNAMBULISME.

MME ALLUARD, rue Bourbon, 391, entre Ursulines et Hopital, traite spécialement les maladies nerveuses, l'épilepsie comprise. Sur dix malades, huit sont radicalement guéris. Dans les étouffements du catarrhe pulmonaire et de l'asthme, la guérison est prompte et infaillible ; dans les aigreurs d'estomac, gastrites, digestions difficiles, par d'usage ; en trois jours les digestions de l'estomac se font admirablement.

Prix des consultations : trois piastres pour les cas ordinaires. 10 jan—3m

AUX DAMES.
MADAME MAURY,
SAGE-FEMME,
Ex-interne de l'hopital de Toulouse, reçue par la faculté de Montpellier,
Concours de 53 et 54—1er prix.

MME MAURY, successeur de madame DANDREIS informe sa clientèle qu'elle a transféré son domicile, rue Bourbon, où elle vient d'ouvrir un cabinet spécial de consultations, pour le traitement des maladies de l'*utérus*.

Les dames de la campagne pourront être traitées au domicile de Madame Maury et celles en couche y recevront les soins les plus assidus. Madame Maury visitera, gratuitement, les dames qui lui seront envoyées par les médecins de la Nouvelle-Orléans.

Madame Maury continue comme par le passé, à faire des accouchements en ville.

Consultations de 11 heures à 3 heures, rue Bourbon 214, entre Dumaine et St Philippe. 8 aout 4po

S. D. GRATIAA & CO.
59, rue Douane,

OFFRENT à vendre, en magasin ou à l'entrepôt, les articles suivants :
300 paniers huile Bounin frères, 25, 22 et 12 doux,
100 porto, marque de la Couronne,
70 sherry do
20 porto McReig,
paniers champagne Delerme, grandes et petites bouteilles,
30 de do Cordon Vert, do do
30 do do Daligny, ...
caisses Imperial St Thomas, do do
pipes genièvre "Queen"
fûts cognac des marques suivantes : Planat & Co, Gautier frères, Castillon, Saserac & Co, Larronde frères, T Meneau, Union Proprietors de la Jarrie.
250 barriques vin rouge pour famille,
do vin blanc do
20 barils do do
2000 caisses vin rouge Lecompte & Co, ...
100 do Château Giscours, ...
50 do Margaux Leyo, do do
50 do petits pois Roulemeste, ...
20 do truffes noires, ...
10 do pâtés truffés.
10 do prunes en ...

TRAITES
SUR LA HAVANE,
Pour n'importe quelle somme,
ET A COURTE VUE,
A vendre par P. PRATS & Co, Commercial Place, No 20 14 nov—3m

DIVERS en magasin—250 caisses vermouth, Noilly Prat & Co ; 200 paniers huile Piagnol, ... ; 250 caisses eau de fleur d'oranger, grands et petits modèles ; 500 do vin rouge, ... ; 150 do de cassis, punch et ratafia ; 150 do absinthe, Pernod et Lecoultre ; 150 do kirsch, Noilly & Lecoultre ; ... de liqueurs, ... ; 150 do fruits à l'eau-de-vie et en ... ; 150 caisses vin du Rhin ; 150 do salaisons de Marseille ; 250 do raisins secs de Malaga Layer ; ... Marasquino ... ; 180 barriques vin rouge, ... ; ... vin blanc, Vieux Sauternes. A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 78, Vieille-Levée.

MAÏS—4,500 sacs de 1re qualité, jaune et blanc, en magasin et à vendre par F. A. GONZALES & Co, 75 et 77, rue Vieille-Levée, près Conti. 11 déc

JALAP—1 balle jalap du Mexique, en magasin ... A vendre par CABALLERO & BASUALDO, ... rue de la Vieille Levée, ...

CONFITURES de gingembre—50 caisses à vendre par B. TURPIN.

BILLETS PERDUS OU EGARÉS.

LES soussignés donneront une récompense libérale pour la remise des vingt-et-un billets ci-après décrits perdus ou égarés vers le 11 octobre dernier, le paiement desquels billets avait été arrêté et le public prévenu de ne pas les recevoir ou escompter, par un avis inséré dans le *New-Orleans Picayune* du 13 octobre dernier.

Les 16 billets suivants datés à la Nouvelle-Orléans à l'ordre de et endossés par R. B. Aucoin et payables à son bureau.

1—No 776—Billet de J. H. Beeman du 28 Février 1860, à 10 mois de date, échu 28/31 décembre 1860 de	$ 341,72
2—No 227—Billet de H. L. Mounter & fils du 1er juin 1860, payable en tout mars 1861 de	1300,10
3—No 646—Billet de G. W. Lawson du 2 juin 1860, à 9 mois de date, échéant 2/5 mars 1861 de	1513,80
4—No 778—Billet de J. L. Kingsbury du 29 mars 1860, à 9 mois de date, échu 29 décembre 1er janvier 1861 de	488,04
5—No 736—Billet de D. H. Boult du 25 février 1860, à 12 mois de date, échéant 25/28 février 1861 de	508,40
6—No 734—Billet de Wright, Wortham & Gobans du 9 février 1860, à 12 mois de date, échéant 9/12 février 1861 de	537,35
7—No 745—Billet de White & White du 13 février 1860, à 12 mois de date, échéant 13/16 février 1861 de	487,62
8—No 735—Billet de J. F. Trotti du 25 février 1860, à 12 mois de date, échéant 25/28 février 1861 de	338,13
9—No 769—Billet de Morrison & Woodson du 30 mars 1860, à 12 mois de date, échéant 30/2 mars 1861 de	503,45
10—No 771—Billet de H. C. Halverson du 27 mars 1860, à 12 mois de date, échéant 27/30 mars 1861 de	647,42
11—No 742—Billet de Land & Deason du 5 mars 1860, à 12 mois de date, échéant 5/8 mars 1861 de	387,35
12—No 795—Billet de W. D. & J. B. Olliphint, du 7 avril 1860, à 12 mois de date, échéant 7/10 avril 1861 de	1093,22
13—No 790—Billet de W D L F Craig & Co. du 3 avril 1860, à 12 mois de date, échéant 3/6 avril 1861 de	323,72
14—No 754—Billet de L. T. Price & Ricketts du 13 mars 1860, à 4 mois de date, échu 13/16 juillet 1860 de	545,60
15—No 741—Billet de T. P. Eskridge du 29 février 1860, à 12 mois de date, échéant 29 février 3 mars 1861 de	752,81
16—No 531—Billet de M. J. Lambre du 8 juin 1860, à 6 mois de date, échu 8/11 décembre 1860 de	485,81

—AUSSI—

Les 5 billets suivants, tirés et endossés comme ci-après et surendossés par R. B. Aucoin :

1—No 797—Billet de Amadée et Théophile Braud, conjointement et in solido, daté Thibodaux 9 novembre 1859, à l'ordre de et endossé par Amadée Braud, payable en tout mars 1861, à la paroisse Lafourche de	240,36
2—No 661 1/2—Billet hypothécaire de A. Gouttie, daté Assomption, 11 avril 1859, à l'ordre de et endossé par A. Loret, payable à deux ans de date au bureau du recorder d'Assomption de	667,80
3—No 530—Billet de J. Blahut, daté Nouvelle-Orléans, 1er juin 1860, à l'ordre de et endossé par A. Wright, payable en tout avril 1861, au bureau de E. B. Aucoin de	920,16
4—No 665 1/2—Billet hypothécaire de A. Gouttie, daté Assomption 11 avril 1859, à l'ordre de et endossé par A. Loret, payable à trois ans de date, au bureau du recorder d'Assomption de	887,50
5—No 8?—Billet hypothécaire de B. Gabasse, daté Houma, paroisse Terrebonne, du 23 avril 1860, à l'ordre de et endossé par lui-même, payable 1er décembre 1861, au bureau de Lapene & Ferré de la Nlle-Orléans de	585,00
	$14214,16

Le paiement de tous les susdits billets ayant été arrêté, le public est de nouveau prévenu de ne pas les recevoir ou escompter. JUDSON & CO., Banquiers.

9 jan—30 f Rue du Camp, No 14.

BANQUE DES CITOYENS,
Nouvelle Orléans, 11 février 1861.

A UNE assemblée des directeurs de cette banque, tenue aujourd'hui, un dividende semi-annuel de six pour cent sur le capital stock, du département est de banque a été déclaré, payable aux actionnaires qui ont payé comptant, à partir du lundi, 11 courant. F. ROUSSEAU, Caissier. 4 fev—4

Banque de l'Etat de la Louisiane.
Nouvelle Orléans, 1er février 1861.

CETTE Banque a déclaré un dividende de sept pour cent provenant du bénéfice des six derniers mois et qui sera payé aux actionnaires ou à leurs ayants cause à partir du 11 courant. C. A. F. RONDEAU, Caissier. 4 fev—

Banque de Commerce.
DEPARTEMENT DES TRAVAUX HYDRAULIQUES.
Nouvelle Orléans, 4 février 1861.

UNE élection de six directeurs de cette Compagnie, pour l'année courante, sera tenue au bureau No 36 rue Dryades, lundi 4 mars prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi. S. E. PERCY, Secrétaire. 4 fev—2p 4 mars

BANQUE D'ETAT DE LA LOUISIANE.
Nlle-Orléans, 31 janvier 1861.

UNE élection de directeurs de cette banque pour l'année courante, sera tenue dans les bureaux de la Banque, LUNDI, 11 février, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. C. A. F. RONDEAU, Caissier. 31 janv—jusq 11 fév

BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nlle Orléans, 28 janvier 1861.

LA direction a déclaré aujourd'hui un dividende de cinq pour cent sur le capital, provenant des profits des six derniers mois, payable aux actionnaires à la Banque, à la Nouvelle-Orléans, et aux actionnaires résidant à Paris ou à Londres ... à la Banque de Meraude, à New York, ... AUG MONTREUIL, Caissier. 1 fév—30

Bureau du Collecteur
Du Second District de la Nouvelle-Orléans.
No 3 rue St-Pierre, maison Pontalba.

AVIS est par le présent donné aux contribuables du Second District de la Nouvelle-Orléans que mon bureau sera ouvert à partir du 1er février prochain, et tous les jours, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, pour recevoir les taxes sur les propriétés foncières, licences, etc., pour l'année 1861. ... J. HERNANDEZ, Collecteur de l'Etat pour le 2d District. 23janv—1?

Avis aux contribuables.

AVIS est donné aux personnes qui doivent des taxes d'Etat pour l'année 1860, que le bureau du Troisième District des Nlle Orléans, que le soussigné est maintenant ... No. 9, entre les rues Levée et Pierre Decatur. VAL ST CERAN. Nlle Orléans, 15 janvier 1861. 16 janv—29

NOUVEAU MAGASIN,
FOURNITURES DE TAILLEURS
DUMAS Frères,
136......Rue de Chartres......136

ONT l'honneur d'annoncer au public qu'ils ont fondé à la Nlle-Orléans, au No 136, rue de Chartres, une maison pour l'importation et la vente de

Articles de toilette dans tous les genres pour hommes.

Leur assortiment comprend, entre autres :

Draps des premières fabriques d'Europe.

DOESKIN NOIR

Casimirs doubles.

Etoffes pour pantalons.

Etoffes, soie et laine, pour gilets

Draps-cachemires.

Draps-mérinos.

Chemises confectionnées.

Ainsi qu'un choix complet de fournitures de tailleurs, qu'ils vendront aux prix les plus bas du marché.

Les ordres de la campagne seront remplis promptement et avec la plus grande exactitude. 2 sept—1an—2pe

HEBERT & ESCOUSSE
131 Rue de Chartres.
ABONNEMENTS POUR 1861.
AVIS.

LES personnes abonnées aux journaux français de Modes, d'Arts, de Littérature et de Sciences, sont respectueusement priées de ne pas éprouver aucune interruption, de vouloir bien faire renouveller leurs abonnements pour la présente année.

Principales Publications :

Revue des Deux Mondes,
Illustration—Monde Illustré,
Revue Contemporaine—Lamartine Cours de Littérature—Echo des Feuilletons—Journal pour Tous, &c.

—MODES PARISIENNES—

Bon Ton—Moniteur de la Mode,
Mode Illustrée—Follet,
Conseiller des Dames & Demoiselles,
Moniteur des Dames et Demoiselles,
Journal des Demoiselles—Miroir Parisien,
Magasin des Demoiselles,
Journal des Jeunes Personnes,
France Elégante—Magasin des Enfants, &c. &c.

Ainsi que les principaux Journaux de Médecine, de Pharmacie et généralement toutes les Publications Françaises. 1 fev—

LIBRAIRIE
Religieuse, Classique et Scientifique.
Ornements d'Eglise et grande variété.
CH. GUERINEAU, Agent,
167... *Enc. des rues Royale & Orléans*...167.

REÇU par Lemuel Dyer, venant du Havre—Les Moines d'Occident, par le comte de Montalembert, 2 forts vol. $4,00
Les 6 premières années du journal pour Tous, gd. in-4o, rel chaque année de 2,50
Chants et Chansons populaires de la France, nouvelle édition avec tous les airs notés et accompagnement de piano, 2 vol. gd. in-8o. 4,00
Dictionnaire de Théologie, par l'Abbé Bergier 6 vol. rel. 7,00
Manuel annuaire de la Santé (Raspail). 40
Almanach illustrés pour 1861. 15
Nouvelles gravures de modes et travestissements.
Nouveaux articles pour fleurs artificielles.
5000 ballons transparents pour illuminations.
Sermons par J. B. Bin, 4 vol. rel. 3,50
Bouillet, dictionnaires universels des sciences, des lettres et des arts, d'histoire et de géographie, chaque. 6,00
Les Trésors de Cornelius à la pide 4 vol. rel. 10,00
La Somme théologique de St Thomas en latin, 4 vol. $9 et en français, 2 vol. 4,00
Manuels Roret, &c., &c. 24 jan

BITTER DES ARABES.

DEUX envois successifs de cette incomparable liqueur mettent à même de satisfaire aux nombreuses commandes qui ont été faites. Les effets salutaires de ce cordial ont été suffisamment appréciés par le public, et sa réputation est aujourd'hui tellement bien établie, qu'il devient superflu d'en faire ressortir de nouveau les précieuses et innombrables propriétés. Dépôt général : F. SANCHO, No 229 Vieille Levée. Succursale : A. CALONGNE, encoignure Royale et du Maine. 22 jan—3 m—1re page

MUSIQUE
A. ELIE,
Rue Royale, No 86.
PIANOS de HERZ et de PLEYEL.

AGENT de la maison de Herz, décoré de la médaille d'honneur à l'Exposition Universelle. Seul agent des INSTRUMENTS DE ... HARMONIUMS ET ORGUES A MANIVELLES, FOURNITURES ET CORDES DE PREMIER CHOIX. 11déc—1an

MUSIQUE.
Maison P. S. Benoit.
SOURDES & CHASSAIGNAC
Successeurs,
MUSIQUE NOUVELLE!!!
GRAND ASSORTIMENT
Toutes les nouveautés !
LE PARDON !
FAUST !
HERCULANUM
ORGUES A MANIVELLE

FLANDRY & CHAMPAUX.
DEPOT DES
PIANOS DE PLEYEL

... d'autres facteurs en réputation à Paris. ... Ventes ... à la Nouvelle Orléans ... Chemin de Bayou, ... et Derbigny.

Saucissons de Lyon.

EN débarquement du navire Stephen Crowell, du Havre—3 caisses saucissons de Lyon, marque B. ... A vendre par BEULATOUR & CO. 25, Vieille-Levée.

POUR PORT AU PRINCE & ST MARC, HAYTIA—Jour de départ, 12 février.—La barque LAURA, capitaine PIERCE, est dans le port et mettra de nouveau à la voile, le 12 février, très positivement. Pour fret ou passage, s'adresser à GEO. W. HYNSON & CO. 1 fév—au 12 84, rue Camp.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens
Nlle Orléans, 31 janvier 1861.

CONFORMEMENT à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 17 mars, notice publique est par le présent donnée que les certificats suivants de cédule pour l'année 1857 et les intérêts qui proviennent restent non réclamés dans le bureau de la Compagnie.

Aldrich & Ferret	$20	Louisiana Manufacturing Co	$20
E. Antognini	30	P. Lucas	20
E. & V. Baxter	40	M. McManners	20
Ed. Burke	10	Muren Deumas & Co	10
Bellevide Iron Works Co	30	Mount Moriah Lodge No. 59	10
Bienvenu & Gutter	20	Port, Summers & Co.	10
Cleveland Bros & Co	20	P. & E. Reilly & Co	20
Cook & Fallon	10	Wm. Randolph	10
J. H. Carter & Co	20	Chs. Raymond	10
J. B. Caty, Syndic	20	D. Rewinski	10
Devies & Co	20	Robertsacht & Frang	10
Dunsk Yales	20	Ross, Taylor & Co	10
Dearie Bros	20	C. M. Simpson & Co	60
A. Engle	10	Smith & Graff	10
J. Elsrod	10	Syme & Proven	10
Dr E. D. Fenner	10	Compagnie de l'Hôtel St Charles	10
J. V. Gourdain	10	C. Sparicio	10
Chas. Gaudé	10	G. A. Trowbridge & Co	10
F. Irwin	10	W. C. Wilson	10
Kendall, Carter & Co	20	J. L. Woodward	10
Keep, Bard & Co	10	F. Zarah y Suarez	20
H. Kiappenberg	10		
E. Lemonne	20		

ETAT DE LA LOUISIANE
Paroisse d'Orléans, 3 ville de la Nlle-Orléans.

Est venu et a comparu personnellement devant moi, D. F. Mitchell, Second Juge de Paix dans et pour la ville et paroisse susnommées O. Gaillard, président, et A. Schreiber, de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens qui ayant prêté serment ont déposé et dit que ce qui précède est un vrai extrait des livres de la dite Compagnie. O. GAILLARD, président. A. SHREIBER, secrétaire.

Conformément à l'article 14 de la charte de la Compagnie, avis est par le présent donné que les certificats de profits qui ne seront point demandés d'ici les trente jours qui suivront cet avertissement, seront annulés et le montant passé au crédit du compte éventuel, sur les livres de la Compagnie. O. GAILLARD, président. A. SHREIBER, secrétaire. 1 fev—?f

Grande fabrique d'Attributs Militaires,
POUR LES ETATS DU SUD.
Rue de Chartres, 135, entre St Louis et Toulouse, à côté de l'hôtel d'Orléans

L. Amazon C. Rouyer ... informe le public que la fabrication de ses effets militaires ... et pour la garde de ... Les porteurs à prix modérés. La maison fabrique les boutons d'uniforme, ... 14 jan

Aux consommateurs de Gaz
Compagnie du Gaz de la N. Orléans,
11 janvier 1861.

A PARTIR du 1er janvier courant, le prix du gaz a été réduit à quatre piastres par mille pieds cubes. Par ordre. N O J. TISDALE, Trésorier. 12 janv

LOUIS, RESTAURATEUR,
Et Pension Bourgeoise,
Enc. du Passage de la Bourse et St-Louis

A L'HONNEUR d'informer le public qu'il vient d'ouvrir un Restaurant et qu'il tient une

TABLE D'HOTE

A toute heure, et à commandement pour y venir à n'importe quelle heure, le menu y sera de premier choix. ... Un potage, au choix, Légumes, Poisson, Rôti, Entrée, Salade, Desserts assortis—Vin compris. Pension à vingt piastres par mois, service permanent de 7 heures du matin à 8 heures du soir. 23 janv—1 an

CHAMPAGNE
Chs. Farre,
Successeur de Max Sutaine & Co,
REIMS

Fournisseur des Cours de France, d'Espagne de Prusse, et du célèbre Wellington Club à Londres.

VINS de Sillery, Cabinet, Imperial & Crémant Angais, à vendre par les principaux grocers et détaillants.

Tous les ordres pour importation directe seront reçus par S. D. GRATIAA & Co. No 59, rue Douane. 14nov—1an

PHOTOGRAPHES,
AMBROTYPES IVORYTYPES.
F. MOISSENET

A transporté sa galerie de l'encoignure Canal et Camp Au No 142, rue du Canal, près Bourbon

M. MOISSENET ... et de s'offrir au public ... des portraits photographiques ...

PORTRAITS AMBROTYPES.

Portraits photographiques, depuis la miniature jusqu'au portrait de grandeur naturelle, coloriés à l'aquarelle et à l'huile.

Reproduction de toute grandeur, des anciens portraits. ... 1 déc—2e

MADAME THIERRY,
au coin du chemin du Bayou et Derbigny—S'adresser dans le jardin.

Ayant une grande variété de fleurs fines en pots qu'elle se propose de vendre ... Prendre les voitures de la ligne du Bayou ... 20 sep—1m

SPECIALITES
DU DOCTEUR VERGÉ.

DEPURATIF, Pommade, Injection, Poudres et Sirop anti-syphilitique du Dr Vergé ...

F. LACASSAGNE, Pharmacien, Encoignure Orléans et Bourbon. ...

P. S. Dépot de tous les médicaments français ... 12 déc

RESTAURANT D'EDWARD,
15, rue d'Union,
Entre les rues St-Charles et Carondelet.

Le public et les amis du soussigné sont prévenus que l'établissement ci-dessus est ouvert depuis le 1er novembre. La maison est commode, propre, et ... Aussi—Lunchs froids et chauds pour bals et soirées. ... EDWARD DENECHAUD. 5 jan—2n

Mlle LEONTINE,
Ex-première demoiselle en robes de Mme P. ALBERT,
84, Rue Royale, au premier.

A l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle qu'elle continue à s'occuper de la confection de Robes en tout genre. Honorée du patronage des dames de la ville et de la campagne, elle s'appliquera, comme par le passé, à le justifier par son exactitude et le bon goût des articles qui sortiront de ses ateliers. 16déc—3m

A LOUER—Tout ou partie d'une maison à étage située rue Royale entre St Philippe et Ursulines. S'adresser à messieurs LAFFITTE & DEFFARGE, 131, rue Royale 12 janv

A LOUER.

A partir du 1er février, le grand magasin en briques, à trois étages, rue Front Levée, No 113, près ... Etats-Unis, New England ... S'adresser à ALVAREZ, FERNANDEZ & Co. ... rue Vieille Levée, No 52 25 janv

AU PRIX COUTANT.
MANTEAUX, ET CONFECTIONS.

UN joli choix de MANTEAUX ET MANTELETS en drap pour dames et enfants, lesquels seront vendus au prix coutant pour clore une facture, par J. DERBES, Jr. No 48 rue de Chartres. 3 dec

ATTENDU par le navire Resolut, de Bordeaux—20 caisses Sardines sans arêtes. 30 barils Olives ... à vendre par TAMBOURY & Co, 87, rue Royale. 12janv

A vendre,

UNE machine avec son manège pour la fabrication de chocolat, ainsi que ses accessoires. A vendre chez Adam, rue Conti entre Levée et Chartres. 11 oct

CIGARES en choix de la Havane—100,000 Breves, Londres et Vegas, Intimidad. 100,000 Londres, Partagas, Cabanas, Cabargas et Deavaina. 300,000 Media Regalias, Meridianas, Torres, Flor de M Vega, Vuelta Abajo, Pellsomas, Millar Segundo, ... 100,000 Flor de Cilindrados et Trabucos, Ne Plus Ultra, Tip Top, Henry Clay. 20,000 Regalia Britanicas, Regalia Londres, Regalia de la Reina, Millars et Regalia Chicos, de diverses marques, en magasin et à vendre aux plus bas prix du marché, par GUMA & MASICH, rue Tchoupitoulas, No 39 25jv

MAGNOLIA WHISKEY de S. M. Pike—80 barils en débarquement du steamboat N. W. Thomas, venu de Cincinnati, à vendre par BERNARD TURPIN, No 93, (ancien 55), rue Vieille Levée 24janv

EAUX DE VIE A L'ENTREPOT—Planat & Co, Castillon, Sazerac & Co, Gautier Frères, Larronde Frères, Bellevue & Co, Meneau & Fils, Union Proprietors, en fûts de 1/4 1/4 et 1/8 de pipes. A vendre par S. D. GRATIAA & Co, 59, rue Douane. 1fev

SARDINES—100 caisses en 1/4 de boîtes à vendre par S. D. GRATIAA & Co. 1fev

HOUBLON—En magasin, 25 balles de houblon frais. A vendre par CUSACHS & OGDEN, Enc. Royale et St Philippe 26janv

BIERE d'Ecosse et London Porter—... en bouteilles et 1/2 do, à vendre par B TURPIN. 31janv

RIZ de Ste Croix, en douane—... à vendre par B. TURPIN, 93, ancien 55, Vieille Levée 1 janv

CONFITURES des Indes—25 caisses à vendre par B. TURPIN, 93, ancien 55, rue Vieille Levée 31janv

VIN de Bergasse—32 barriques à vendre pour clore une facture par B. TURPIN, 93, rue Vieille Levée 31 janv

POIVRE noir—75 sacs, à vendre par B. TURPIN, 93, rue Vieille Levée 31 janv

BIERE de Tennent—85 tierçons grands et demi tierçons, à vendre par B. TURPIN, 93, rue Vieille Levée 3 janv

AMANDES—15 balles amandes du Languedoc, à vendre par B. TURPIN, 93, rue de la Vieille Levée 31 janv

RHUM de la Jamaïque, en douane—8 poinçons à vendre par B. TURPIN, 93, Vieille Levée 31 janv

WHISKEY—... en douane—5 poinçons à vendre par B. TURPIN, 93, rue Vieille Levée 31 janv

JALAP—1 balle jalap du Mexique, en magasin et à vendre par CABALLERO & BASUALDO, ... rue Vieille Levée, No 48, entre Douane et Bienville 31jv

MAGNOLIA whisky de S. M. Pike—75 barils en débarquement du steamboat Universe, à vendre par BERNARD TURPIN, 93 (ancien 55), rue Vieille Levée 16janv

CHANDELLES—1,000 caisses chandelles à la livre, pur de de la Louisiane, Orléans, Cincinnati, ... Eau-de-vie—... Larronde, Goldenbourg, Ribordy, Guillemet, Pinet, Castillon & Co et autres marques, en douane et en magasin. Conserves—500 caisses pêches, poires, ananas, fraises, framboises, &c., en magasin. Savon—1000 caisses savon pour familles, diverses marques. Tabac—1,500 caisses tabac à chiquer de Maryland et de Virginie, à vendre par E. J. HART & CO, rue Tchoupitoulas, Nos 77 et 79 26janv

EN débarquement du navire Gen. W. Bourne, de Bordeaux—82 barriques vin rouge Quayrie, 30 do do St-Julien, 20 do do Cantenac, 24 do do Pauillac, 20 do do Margaux, 30 do do Léoville, 4 do do Cos Labory, 5 do do Margaux, 4 demi do Cantenac, 1000 caisses de 12 bouteilles St-Laurent, 324 do do Léoville, 100 do do St-Julien, ... 12 bouteilles Château Margaux, ... A vendre par E. BORDELON, ... rue Conti.